



# PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

## Direction Générale Des Services

L'an deux mille vingt, le jeudi deux juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 26 juin 2020 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30 et propose de nommer Mme Sophie BOURNOT, secrétaire de séance.

Présents : M. Ladislav POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Fabienne BERMOND, Mme Sylvie DANIEL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER

### Excusées et représentées :

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Mme Annabel BECCATINI-GESREL | par Mme Chantal CARRIÉ               |
| Mme Audrey BRUNO-GIANNINI    | par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX |

*Secrétaire de séance : Mme Sophie BOURNOT*

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 31



## ORDRE DU JOUR

*Séance publique du Conseil Municipal du 2 juillet 2020*

Points à l'ordre du jour

|    |                                                                                                                                                        |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TRINITAIRES EN SORTIE DE CRISE SANITAIRE                                                                    |
| 2. | COMMISSION DES FINANCES : FORMATION, COMPOSITION ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES                                                                         |
| 3. | NOMINATION DES TRENTE-DEUX CONTRIBUABLES PROPOSÉS AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS |
| 4. | SIVOM VAL DE BANQUIERE- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE                                                                                         |
| 5. | DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DEFENSE                                                                                            |
| 6. | DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LA BOURGADE                                                  |
| 7. | DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « LE CLOS DES OLIVIERS »                              |
| 8. | MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS                                                                                                                    |
| 9. | BILAN DES OPERATIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2019                                                                                                       |

### MONSIEUR LE MAIRE :

*Bien Mesdames et Messieurs Chers Collègues,*

*Il s'agit pour moi d'ouvrir cette séance du Conseil municipal du 2 juillet 2020.*

*Je salue les citoyens présents en petit nombre, comme c'est recommandé par la réglementation sanitaire, présents en petit nombre immédiatement à l'extérieur du chapiteau.*

*J'en profite pour saluer la présence de Madame Marie-France MALOUX, Adjointe au Maire honoraire, qui nous fait l'honneur de sa présence et de tous les citoyens présents, non seulement sur place mais aussi derrière leurs écrans, puisque, comme nous nous y sommes engagés, nous retransmettons en direct et nous enregistrons cette séance du Conseil municipal, ce qui permet à tous les citoyens d'y assister et aussi ensuite de pouvoir écouter et vérifier ce que nous disons.*

*Je voudrais, en préambule et pour mémoire, rappeler que deux questions orales ont été déposées par les groupes d'opposition ; elles seront traitées après épuisement de l'ordre du jour.*

*Je précise que l'une des deux questions nous est arrivée hors délai mais je souhaite cependant qu'elle soit traitée donc nous le ferons.*

*Je précise également à notre assemblée que nous devons tenir, conformément à la loi, un Conseil municipal relatif aux élections sénatoriales et nous devons le tenir le vendredi 10 juillet après-midi.*



*Nous sommes dans des délais courts mais c'est la circulaire qui nous est parvenue, du Préfet bien entendu, afin que notre assemblée puisse désigner les grands électeurs qui éliront au mois de septembre les sénateurs.*

*Par ailleurs, (est-ce que le son fonctionne bien ?), je dois signaler que j'ai reçu de la part des groupes de l'opposition des demandes d'attribution de salles et également une demande d'attribution de boîte aux lettres, en tout cas de sécurisation de boîtes aux lettres, et je précise que je répondrai favorablement à ces deux demandes, afin que les droits de l'opposition puissent être parfaitement respectés et, sans esprit polémique, je dis que je le ferai malgré le fait que moi-même ayant été élu d'opposition, je n'ai jamais pu avec mes collègues disposer d'un tel local, d'une telle salle ; mais bien entendu, encore une fois parce que nous accordons beaucoup d'importance au respect démocratique et au respect des droits de l'opposition, nous mettrons en œuvre ces mesures. Par ailleurs, je souhaiterais faire voter notre assemblée sur le fait de pouvoir modifier la délibération concernant la nomination des 32 contribuables pour la Commission Locale des Impôts Directs, puisque, suite à un désistement, nous avons dû reconstituer une nouvelle liste ; donc, si vous en êtes d'accord, cette liste vous sera distribuée mais là aussi je tiens à ce que nous fassions tout cela dans le strict respect de la loi et des règles de la tenue de notre assemblée donc je vais vous demander de voter pour que nous puissions distribuer une autre liste qui est modifiée à la marge simplement suite à un désistement.*

Qui est pour la modification et pour la distribution d'une nouvelle liste ?

Qui est CONTRE ? Qui S'ABSTIENT ? Qui est POUR ?

**Vote du Conseil : Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

Je vous remercie. Donc, je demande à ce que la nouvelle liste soit distribuée et donc j'ouvre solennellement cette séance et je vous propose mes chers collègues de bien vouloir procéder à la désignation du secrétaire de séance et je vous propose que Madame Sophie BOURNOT soit pour aujourd'hui notre secrétaire de séance.

Qui est POUR ? Qui est CONTRE ? Y-a-t-il des abstentions ?

**Vote du Conseil : Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Bien, Madame BOURNOT, vous êtes secrétaire de séance et je vous passe la parole afin que vous procédiez à l'appel.

**La secrétaire de séance procède à l'appel.**

**Je vous remercie. Donc, à l'exception de deux personnes excusées, tout le monde est présent donc Monsieur le Maire je vous rends la parole.**

~~~~~



**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Je vous remercie Madame la secrétaire de séance. Je constate donc que le quorum est atteint et je vous propose de passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour.*

*Auparavant je dois procéder au vote relatif au procès-verbal de notre assemblée du 11 juin.*

*Je précise là aussi que les choses sont plus simples que par le passé puisque, nos débats étant enregistrés, chacun des citoyens, comme je viens de l'indiquer qui le souhaite, peut vérifier que évidemment ce qui est écrit est conforme et quand bien même cela ne le serait pas évidemment il y a une transparence totale de nos débats.*

*Qui est CONTRE ce Procès-verbal ?*

*Madame MARTELLO, vous demandez la parole, vous avez la parole.*

**Madame MARTELLO :**

*Merci. (C'est bon là ?) Bonsoir à tous, bonsoir aux personnes qui sont derrière les écrans. Je voulais dire que le compte-rendu est satisfaisant si ce n'est que les propos de Madame MEYNARD ne sont pas entièrement restitués. La retransmission de ces phrases se termine par des petits points. Vous en conviendrez, c'est pas son habitude. Alors peut-être que le problème d'intelligibilité est dû à l'attribution de sa place, parce que là symboliquement elle est au coin. Voilà.*

*Alors il serait souhaitable, pour éviter peut-être cette situation, qu'en cas de problème d'audition, le secrétariat n'hésite pas à se rapprocher de nous pour avoir la version des phrases.*

*Euh, et juste une petite remarque sur l'ordre du jour ; il ne fait pas état du point sur lequel vous vous êtes engagé lors du dernier conseil municipal : il s'agit du point numéro 4 de la première délibération : point dans lequel le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires donc des conseils municipaux, des décisions prises dans l'exercice de ses pouvoirs délégués ; donc, qu'en est-il ? Est-ce que vous avez pris des décisions ou pas ? Je crois qu'il faut le dire à ce moment-là.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Bien merci Madame MARTELLO pour ces questions. Alors, concernant la fidélité du procès-verbal, je dois dire que votre remarque est assez cocasse quand on connaît la façon dont cela a été fait dans le-passé, donc je propose, si Madame MEYNARD, considère que la retranscription de ses propos n'est pas exacte qu'elle puisse éventuellement apporter des modifications et nous les intégrerons bien volontiers, ce que vous ne faisiez jamais dans le passé, mais encore une fois, nous sommes dans une nouvelle ère et par ailleurs, encore une fois, j'invite tous les citoyens, qui souhaitent profiter des éclairages de Madame MEYNARD, à se reporter à l'enregistrement de nos débats qui figurent sur le site et qui y restent. Voilà.*

*Quant à l'exercice de mes pouvoirs délégués, effectivement Madame MARTELLO, je ne manquerai pas, comme ce sont mes obligations, d'informer le conseil municipal de toutes les décisions importantes que nous prendrons. C'est d'ailleurs ce que je vais faire dans la délibération numéro une.*



*Puisque, à présent, nous allons passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour de la séance. L'ordre du jour appelle donc le point numéro 1 qui concerne la stratégie d'accompagnement des entreprises trinitaires.*

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020 :**

*Le procès-verbal, excusez-moi, donc qui est CONTRE ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? 4 abstentions pour ce procès-verbal, qui est POUR ? Le procès-verbal est donc adopté.*

**Vote du Conseil : Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

~~~~~

#### **POINT N° 1 : STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TRINITAIRES EN SORTIE DE CRISE SANITAIRE**

##### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Le point numéro un, je le disais, concerne la stratégie d'accompagnement des entreprises trinitaires, en sortie de crise sanitaire. C'est un point particulièrement important puisque, évidemment la crise sanitaire qu'a vécu notre pays et le monde entier, évidemment, a des répercussions économiques et sociales qui sont majeures à la fois nationale, européennes, internationales et donc il convient, pour les pouvoirs publics, quels que soient leurs niveaux, de s'attaquer à cette problématique en fonction de leurs possibilités.*

*A l'échelon communal, bien entendu nos possibilités sont ce qu'elles sont, mais j'ai voulu que nous puissions réfléchir à la meilleure manière d'accompagner les entreprises et le développement économique de notre territoire.*

*On m'informe d'un problème de retransmission en direct alors je propose une suspension de séance. Nous suspendons la séance dans l'attente de vérifications de la retransmission.*

*On me confirme que ça fonctionne. Bien, nous reprenons la séance nous avons été alertés par un citoyen volontaire d'écouter nos débats et qui est venu nous dire qu'il y avait un dysfonctionnement mais il semble que ça fonctionne bien finalement.*

*Bien, le point numéro un, je le disais concerne cette stratégie d'accompagnement j'étais en train de dire que, évidemment la commune, à sa mesure, souhaite accompagner, renforcer le développement économique. Il y a bien entendu deux niveaux principaux d'accompagnement du développement économique qui renvoient d'ailleurs à deux compétences que j'ai attribuées, que j'ai déléguées à des Elus de ma majorité et notamment Monsieur POULET, en charge de l'aménagement économique et Monsieur Aziz TAFER, en charge des relations avec les entreprises, parce qu'il y a deux niveaux.*



*Il y a bien entendu un niveau qui est plus prospectif, qui est plus stratégique où sur un territoire comme le nôtre, particulièrement stratégique, en terme de capacité de développement, eh bien ! il faut que nous réfléchissions en permanence à comment mieux valoriser le territoire trinitaire, pour le développement économique et les atouts de notre territoire sont nombreux : entrées et sorties de l'autoroute, proximité de la principauté de Monaco, proximité de la frontière italienne, axes stratégiques de déplacement, proximité immédiate du centre de Nice, proximité immédiate d'un aéroport international. Il y a là beaucoup d'atouts pour le territoire trinitaire à valoriser pour du développement économique, mais tout cela évidemment ne se fait pas en un jour, même si cela fait partie des priorités que j'ai notamment formulées lors d'une rencontre récente avec le Président de la Métropole, dès le lendemain de mon installation.*

*Et puis il y a un deuxième niveau, beaucoup plus concret, beaucoup plus en phase avec le quotidien de nos concitoyens et qui concerne l'accompagnement des entreprises de proximité et notamment des commerces de proximité du centre-ville et c'est évidemment sur ce niveau que nous pouvons le plus facilement et le plus rapidement agir.*

*C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à nos services, de réfléchir à la mise en œuvre urgente, de mesures qui pourraient permettre de faciliter le quotidien, notamment de nos commerçants et notamment d'alléger les charges des commerçants qui ont dû, pendant la période du confinement, cesser leur activité.*

*Donc, vous verrez que dans les mesures que nous proposons dans cette délibération et bien il y a les deux niveaux que je viens d'évoquer, quelque chose de très concret et puis quelque chose de plus stratégique, de plus prospectif.*

*Concernant les mesures ponctuelles en direction des commerces du centre-ville, nous vous proposons quatre types de mesures.*

*D'abord, l'exonération, pour six mois, des taxes d'occupation du domaine public pour les commerçants qui n'ont pas pu maintenir leur activité pendant la période de confinement. Deuxièmement, l'extension des capacités de terrasse et de certains sites adaptés afin que, notamment, les restaurateurs puissent augmenter leur nombre de couverts en concertation bien entendu avec tous les commerçants et dans le respect des contraintes de sécurité.*

*C'est ce que nous avons déjà commencé, si j'ose dire, à mettre en œuvre hier soir en célébrant à La Trinité « la Fête des terrasses », Initiative de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Région Sud qui avait souhaité accompagner le retour progressif à une vie normale en instaurant cette fête des terrasses et nous nous sommes mis en relation avec les restaurateurs, ceux qui ont souhaité le faire, se sont, je dois le dire, mobilisés avec beaucoup de panache, beaucoup d'énergie, beaucoup de volonté. Et, sur notamment deux sites de notre commune, j'ai pu moi-même constater, que des ambiances festives avaient été décidées, que des manifestations avaient été organisées et que de très nombreux trinitaires se sont déplacés.*

*J'étais moi-même sur les deux sites et j'ai pu voir comment, dans le courant de la soirée, les trinitaires ont même dansé sur la place de la République qui ressemblait hier soir à ce qu'elle est : c'est-à-dire à une place de village vivante et je dois dire que les trinitaires de toute sensibilité, de toute conviction, qui étaient là hier soir, se sont réjouis de l'organisation de cette fête. Evidemment, nous souhaitons, et c'est l'un des points de cette délibération, soutenir les entreprises signataires en les associant à l'organisation de nos festivités.*



*Une organisation, enfin une démarche a déjà été entreprise en ce sens pour associer, du mieux que nous pouvons et selon les souhaits des entrepreneurs, les commerçants à la manifestation du 14 juillet. J'y reviendrai parce que dans cette année si particulière que nous avons vécu, cette année 2020 où nos compatriotes ont été si marqués par la crise nous souhaitons que la fête nationale soit fêtée dignement.*

*Dans les mesures également que nous mettrons en œuvre, il s'agit d'appuyer les perspectives de développement du marché de notre commune.*

*Alors on m'informe, alors je ne sais pas ce qu'il en est ; d'un côté, on me dit que les choses fonctionnent bien, de l'autre, certains me disent qu'il y aurait un petit raté.*

*Je propose que nos services, puisque de toutes les façons notre conseil est enregistré, je propose que nous poursuivions la séance, que les vérifications soient faites pendant que nous tenons la séance et puisque de toutes les façons, euh il semble qu'on me confirme que cela fonctionne, et surtout que nos débats soient enregistrés, nous poursuivons notre séance ; et donc, j'étais en train de décliner les propositions concrètes que nous faisons à l'appui des commerçants du centre-ville et les commerçants de la commune.*

*Le deuxième volet de notre accompagnement, c'est celui que j'évoquais, qui est plus stratégique et plus prospectif et qui commence notamment par une mesure très concrète qui consiste en l'identification, au sein des services de la commune, d'une équipe référente d'appui au développement économique. Vous savez que le développement économique n'est pas une compétence, à proprement parlé, qui relève des communes Parmi les collectivités territoriales, les acteurs majeurs du développement économique sont bien entendu la Région et bien entendu la Métropole et ce sont pour nous des partenaires décisifs. J'évoquais tout à l'heure les échanges que nous avons au quotidien avec la Métropole Nice Côte d'Azur et avec la Région sur ces sujets là, mais je souhaite, comme d'ailleurs pour toutes les compétences qui ne relèvent pas directement de la commune, je souhaite que soit identifiée dans les services de la commune une équipe référente qui puisse faire l'interface de manière à ce que quand des citoyens, quand des entrepreneurs se tournent vers la commune, en disant voilà j'ai tel projet, on ne leur réponde pas « ah c'est pas nous, c'est la Métropole, ah c'est pas nous, c'est la Région, ah c'est pas nous, c'est telle ou telle collectivité ou instance de coopération intercommunale » mais je souhaite que l'on réponde bien entendu, nous sommes la commune, nous sommes le premier échelon de la démocratie locale et nous allons vous accompagner directement et vous orienter dans le dédale qui est parfois finalement l'enchevêtrement des compétences des collectivités et de l'état.*

*Nous allons vous accompagner et vous avez une équipe référente au sein de la commune que vous pourrez interpellier directement et qui vous dira quels sont les partenaires que vous avez à mobiliser, partenaires qui sont non seulement les collectivités et l'Etat mais qui sont aussi pour le développement économique bien entendu d'autres partenaires notamment ce qu'on appelle les chambres consulaires c'est-à-dire la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat mais aussi bien entendu le secteur bancaire, et bien dans, encore une fois tout cet écosystème, comme on dit dans le langage des entrepreneurs, et nous avons la chance sur notre territoire de disposer aussi d'un club des entrepreneurs, le club des entrepreneurs de la vallée du paillon, qui lui aussi est un accompagnant de choix pour les entreprises, et bien je souhaite que, en direct, les entrepreneurs trinitaires soient accompagnés par la commune.*



*Je rappelle d'ailleurs à cette occasion que, même si j'ai désigné et délégué à deux élus importants que je citais tout à l'heure la charge de s'occuper d'économie, j'ai aussi gardé dans mes attributions le développement économique au sens large pour pouvoir, en direct, veiller à ce que tous les enjeux stratégiques de notre territoire, sur le plan économique, puissent être examinés au plus haut niveau de notre collectivité.*

*Voilà de quoi il s'agit dans cette délibération. J'accorde la plus grande importance, c'est la raison pour laquelle c'est la première délibération de notre ordre du jour et c'est aussi, finalement après des séances d'installation de conseils municipaux que nous avons tenues, c'est vraiment la première délibération cadre que nous prenons dans cette mandature parce que je veux envoyer le signe aux trinitaires de cette préoccupation majeure que nous avons du développement économique, parce que accompagner le développement économique, ça n'est pas seulement pour faire plaisir aux entrepreneurs, c'est bien entendu parce que le développement économique, il se fait au service évidemment de l'emploi, de la création de richesses et donc il se fait au service de tous nos concitoyens, parce que l'une des premières responsabilités que nous avons, quand nous sommes en charge des affaires publiques et notamment donc à l'échelle d'une commune, eh bien ! c'est de faire en sorte que chacun soit à sa place, que chacun trouve sa place quel que soit son âge, quel que soit son niveau de formation et de compétences eh bien ! qu'il puisse, dans notre société, trouver sa place et la meilleure façon de trouver sa place, c'est évidemment de trouver sa place par le travail, par la formation, par la possibilité de s'élever et évidemment, cela s'articule avec la création de richesses que produit le développement économique ; voilà le niveau d'importance auquel je place notre délibération qui est une délibération cadre qui aura donc vocation à se décliner.*

*Et bien entendu régulièrement nous proposerons d'autres délibérations pour encore une fois proposer d'autres mesures de plus en plus précises, de plus en plus concrètes, de plus en plus articulées à ce qu'est le réel tissu économique de notre territoire mais voilà nous posons un cadre au développement économique à La Trinité. Et donc je propose que le débat soit ouvert dans notre assemblée autour de cette délibération.*

*Qui demande la parole ? Madame MARTELLO vous avez la parole.*

**Madame MARTELLO :**

*Alors c'est une belle, très belle et dense délibération que vous proposez là. Dans ce cadre-là nous observons avec satisfaction que les travaux programmés avec la Métropole Nice Côte d'Azur en 2019 et retardés à cause de la crise sanitaire progressent et nous sommes fiers d'avoir initié ces beaux aménagements d'envergure et d'amélioration de la vie quotidienne des trinitaires mais aussi pour la revitalisation du tissu économique ; alors nous serons vigilants à ce que les annonces soient suivies d'effets et nous voterons pour cette délibération puisqu'il s'agit de soutien aux trinitaires et de sortie de crise et que ces mesures ponctuelles, que vous soumettez aujourd'hui au vote, nous les avons décidées en cellule COVID lors de la gestion de la crise du même nom.*

*Voilà, je vous remercie.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Merci. Monsieur CARLIN.*



**Monsieur CARLIN :**

*Merci, vous avez évoqué votre rencontre avec la Métropole Nice Côte d'Azur ; la CCI peut-être déjà ? J'aimerais savoir si en fait y a eu des échanges ? Le plan est ambitieux il y a beaucoup de partenaires. Est-ce que, à part cette rencontre avec la Métropole, c'est déjà pas mal, est-ce que vous avez eu des échanges par exemple avec l'EVP, le club des entrepreneurs, les représentants du secteur bancaire sachant qu'évidemment bien entendu nous sommes pour cette délibération j'aimerais savoir si c'est pour l'instant juste une initiative de votre part et un vœu, ou est-ce qu'il y a déjà eu des avancées, au moins des échanges ? Merci*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Merci. Je vous remercie de cette question. Bien entendu les échanges sont quasi-quotidiens, depuis la crise et avant même d'ailleurs mon installation, notamment avec le président du Club des entrepreneurs de la vallée du Paillon, Monsieur Adrien SFECCI avec qui nous échangeons très régulièrement et qui est d'ailleurs en bonne position d'observation et d'action aux confins de tous les partenariats.*

*J'ai aussi des échanges personnels réguliers avec les acteurs économiques de ce département, notamment pour avoir exercé des responsabilités dans l'exécutif régional en tant qu' élu délégué au développement économique des entreprises dans la majorité régionale, au moment où les régions se voyaient confier la compétence du développement économique ; donc, oui Monsieur CARLIN effectivement, je vous remercie de poser la question et nous avons des échanges quasi quotidiens et des échanges qui sont aussi directement liés au projet d'aménagement que nous avons et sur lequel j'ai déjà commencé à travailler avec nos services au projet d'aménagement de la commune, ce que j'ai d'ailleurs développé devant les trinitaires au cours de la campagne électorale, ce sur lesquels je me suis engagé parce que, encore une fois, tout cela est le prolongement des engagements que nous avons pris devant les trinitaires et pour lesquels nous avons reçu leur confiance de façon très nette, avec, comme vous le savez, une participation aux élections très largement supérieure à la participation nationale du 1er et du 2ème tour et avec un score sans appel au premier tour donc évidemment nous avons une grande responsabilité c'est celle de prolonger les engagements que nous avons pris en actions concrètes.*

*C'est la raison pour laquelle cette délibération encore, une fois, vient en première délibération concrète que nous prenons de la même manière et pour répondre à notre collègue Madame MARTELLO je salue l'esprit constructif avec lequel elle commence ce conseil municipal puisque j'ai noté qu'elle considérerait que la délibération, que j'ai moi-même rédigée en lien avec notre Directrice Générale des services, est une très belle et dense délibération. Je remercie aussi Madame MARTELLO d'évoquer les travaux d'aménagement qui sont en cours alors cela me fournit effectivement une occasion d'en parler. J'avais prévu de le faire un peu plus tard dans le cours de cette séance mais effectivement, sont en cours, enfin en cours de préparation, des travaux d'aménagement importants que va mener la Métropole Nice Côte d'Azur. Alors vous dites, Madame MARTELLO, qu'ils étaient prévus, d'ores et déjà, c'est vrai, mais je dois aussi préciser quelques oublis ; c'est-à-dire que, pour que nos concitoyens sachent de quoi il s'agit.*

*Effectivement, nous allons débiter de très gros travaux d'aménagement qui consistent en une rénovation du réseau public d'assainissement et du réseau de l'eau notamment sur le boulevard Général De Gaulle, à l'entrée de ville et le boulevard Riba Roussa qui, vraiment, sont des travaux très importants de rénovation qui vont durer une grosse année.*



Mais, nous avons d'ores et déjà et dans la réunion que j'ai eue avec les services d'assainissement de la Métropole, j'ai demandé que ces travaux, pour qu'ils ne soient pas seulement des nuisances pour les trinitaires, parce que ce sont des travaux importants ils vont entraîner forcément des aménagements de circulation et donc des difficultés de circulation, pour qu'ils ne soient pas seulement des nuisances, j'ai demandé à ce que nous réfléchissions avec les services de la Métropole à lier ces travaux à une amélioration de l'entrée de ville, qui n'était évidemment absolument pas prévue, mais comme les services de la Métropole sont particulièrement efficaces et comme le niveau de discussion que j'ai pu avoir avec le Président de la Métropole, comme je le disais dès le lendemain de notre installation, est vraiment d'excellente qualité, nous installerons d'ailleurs le nouveau conseil métropolitain le 10 juillet, eh bien !, j'ai demandé et j'ai eu aussi un entretien avec le Directeur Général des services de la Métropole à ce sujet, j'ai demandé à ce que nous réfléchissions à un embellissement de l'entrée de ville parce que dans ce que les trinitaires appellent encore la Plaine de Gerland, en référence à l'usine d'enrobé qui ne s'appelle plus Gerland mais qui est identifiée par tous les trinitaires et par tous les habitants de la vallée du Paillon. Mais c'est une entrée de ville qui n'est pas digne de ce que nous voulons pour La Trinité.

Quand on arrive par les Liserons, autre enjeu d'embellissement probablement et d'améliorations et surtout de sécurisation d'un territoire métropolitain, mais qui n'est pas sur le territoire de la commune, mais dès qu'on passe les Liserons quasiment, eh bien !, on arrive à La Trinité et tous les trinitaires et tous les visiteurs qui arrivent à La Trinité voient que cet endroit n'est pas digne de l'image que nous voulons donner de notre commune et donc je souhaite qu'à l'occasion de ces travaux très importants qui étaient programmés, eh bien ! que nous les transformions en un atout, que nous les transformions en un embellissement et nous réfléchissons avec les services de la Métropole à un embellissement significatif de l'entrée de ville. J'ai demandé à ce que nous réfléchissions à l'installation d'une piste cyclable et de trottoirs dans cette entrée de ville parce que, dans une deuxième phase bien entendu, c'est ici que nous devons réfléchir au futur mode de déplacement en site propre, que ce soit le tramway, que ce soit l'amélioration et le renforcement d'une cadence du train, eh bien !

C'est ici que ce jouera l'amélioration de l'entrée de ville et la fluidification des axes de transport. Madame MARTELLO vous avez malheureusement aussi oublié quelque chose et surtout vous avez oublié d'informer les citoyens d'un autre enjeu qui relève de l'assainissement, c'est que dans les travaux importants que nous allons mener, il y a aussi le raccordement d'une partie des quartiers trinitaires, tout en haut de Laghet, et à terme le raccordement de La Turbie, sur notre réseau public d'assainissement.

Ce sont là aussi des travaux qui vont entraîner un certain nombre de nuisances mais au-delà des nuisances qui vont entraîner probablement pour certains contribuables trinitaires des frais individuels importants et comme vous le savez Madame MARTELLO, normalement dans ce type de travaux, il y a une phase de concertation que la Mairie organise avec la Métropole ou on informe en amont les citoyens de ce qui va se passer, on leur laisse, si j'ose dire le temps de se retourner, mais ça vous avez oublié de le faire et donc c'est nous qui allons devoir le faire et j'ai pris la responsabilité d'organiser une concertation qui aura lieu vendredi soir à Laghet où j'assumerai la responsabilité que vous n'avez pas assumée, d'informer les citoyens de ces travaux d'assainissement, de raccordement au réseau public d'assainissement, que nous mènerons à bien Madame pour l'intérêt général mais que nous ferons dans la transparence pour pouvoir évidemment respecter les habitants et les informer et plus jamais nous ferons, comme nous l'avons, comme vous l'avez fait, c'est-à-dire, d'une certaine manière, refuser d'assumer ses responsabilités en n'informant pas les



citoyens des nuisances et des contraintes auxquelles ils seront contraints. Voilà, donc, euh, euh, sur, non...mais vous avez eu la parole ; mais habituellement quand dans le passé, quand vous voyez, quand moi je demandais la parole, après que vous interveniez, vous disiez « vous n'avez pas la parole » mais moi je considère que encore une fois vous devez répondre. Je vais vous laisser répondre et puis ensuite je répondrai à nouveau et ensuite nous reviendrons à l'ordre du jour puisque c'est vous même qui vous êtes un peu affranchie de l'ordre du jour. Auparavant vous disiez « c'est hors sujet » mais moi je considère qu'aucun sujet n'est hors sujet dans cette assemblée à partir du moment où un conseiller municipal demande la parole et donc Madame vous avez la parole pour un temps que je déciderai bien entendu car je préside cette séance vous avez la parole.

**Madame MARTELLO :**

Ça sera très court. Donc bien évidemment la séance avec les habitants de Laghet était prévue, la concertation mais c'était prévu pendant la période COVID donc bien évidemment on ne l'a pas faite, voilà. Et ensuite je suis bien d'accord pour que, pour dire que tout ce qui a été dit, c'est pour la revitalisation de La Trinité, du tissu économique donc il n'y a pas de problème voilà.

**MONSIEUR LE MAIRE :**

D'accord. Vous aviez prévu, vous aviez prévu une réunion mais par contre les trinitaires n'étaient pas au courant et les concernés n'étaient pas du tout au courant, comme en attestent les courriers que nous avons reçus, bien, bien, en tous les cas, nous parlons donc de cette délibération nous serons... Oui Madame ESCALIER vous vouliez la parole.

**Madame MARTELLO :**

Est-ce que ce sont les services de la Métropole ?

**MONSIEUR LE MAIRE :**

Vous n'avez plus la parole Madame MARTELLO, c'est Madame ESCALIER, laissez parler Madame ESCALIER. Madame ESCALIER vous avez la parole.

**Madame ESCALIER :**

Merci. Alors il convient d'accorder qu'avec cette période du COVID a eu un impact désastreux sur l'économie en général et aucun domaine n'a été épargné. Cette délibération, comme il a été dit à plusieurs reprises, va dans le bon sens pour les commerces de notre commune. Il faut effectivement leur venir en aide mais dans la limite de La Trinité et je dois souligner que les actions qui sont louables de la part des communes dont celles que vous venez d'évoquer, relèvent surtout le désengagement de l'Etat, la gestion légère due par rapport aux milieux économiques, le confinement et l'arrêt total du pays en est un exemple. Combien d'entreprises, de PME, d'artisans n'arriveront pas à se relever ? Je rappelle que la Région est la seule compétente pour définir les aides allouées aux entreprises en difficultés. Je sais que la Région PACA Sud est très active, néanmoins je pense que la commune n'a pas vocation à se substituer une nouvelle fois à l'Etat ou à toute autre collectivité. La Trinité qui est une commune qui rencontre de nombreuses difficultés et là vous nous proposez de créer en interne une équipe chargée d'accompagner les entreprises. Selon moi, les agents municipaux devraient être affectés à des missions communales, même à moyens constants, il y a quand même bien assez de travail à réaliser sur notre commune.



Néanmoins je vois, je suis ravie de voir que vous revenez à de meilleurs sentiments vis-à-vis de la Métropole, après avoir, pendant de nombreuses années, critiqué son fonctionnement et j'espère, et nous espérons, que cette collaboration soit très efficace pour le milieu économique et comme l'a dit Monsieur CARLIN, nous voterons pour cette délibération.

**MONSIEUR LE MAIRE :**

Je vous remercie Madame ESCALIER. Effectivement la Métropole ça n'est pas un totem, ça n'est pas quelque chose de figé qu'on devrait commenter en bien ou en mal de façon définitive. Vous avez raison de rappeler qu'il m'est arrivé très fréquemment dans le passé de critiquer l'insuffisante visibilité de La Trinité au sein de la Métropole. mais c'est mon interprétation, je considère que la cause principale de cela, c'est une insuffisante mobilisation de l'exécutif municipal de la municipalité pour se faire entendre au sein de la Métropole et je dois dire aujourd'hui que je suis en responsabilité, que toutes les réunions de travail que j'ai eues, à la fois avec le Président des Métropole, lui-même, mais aussi avec tous les services de la Métropole, au plus haut niveau, toutes les directions, effectivement m'ont montré la possibilité que nous avons de faire entendre bien davantage La Trinité au sein de la Métropole.

Elle est comme vous le savez la cinquième commune, hors Nice, de la Métropole, elle est aussi, comme j'ai l'habitude de le dire ces derniers temps, la plus grande commune de la Métropole, hors Nice, en rive gauche du Var et donc La Trinité est une commune importante et je souhaite effectivement que dans les semaines qui viennent, dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent, La Trinité soit reconnue au niveau qu'elle mérite, c'est à-dire comme l'un des axes principaux du développement de la métropole.

Loin de nous, pour répondre à l'ensemble de vos questions, loin de nous, la préoccupation de nous substituer à l'Etat à la Région et vous avez bien raison de dire que, évidemment la commune même si elle est l'unité de base de la République n'a pas vocation à se substituer aux autres collectivités compétentes, mais dans cette délibération, il est bien question de nous intéresser à des compétences communales. L'exonération des droits d'occupation du domaine public, qui ne coûte pas cher à la commune mais qui est particulièrement significative pour des commerçants ou quelques centaines d'euros ça compte et d'autre part, le fait d'identifier au sein des services communaux des référents, non pas de recruter du personnel, mais d'identifier des personnels qui sont compétents sur ces questions et qui peuvent faire le lien entre la compétence économique, qui n'est pas directement liée aux attributions communales mais avec d'autres compétences, qui elles sont directement communales ; je pense notamment à l'aménagement, à l'urbanisme qui sont au coeur de la compétence communale et j'étais hier avec nos services sous la direction de Madame BARET, la Directrice de l'Aménagement pour réfléchir notamment à la façon dont nous devons articuler le développement économique et l'aménagement pour optimiser le territoire trinitaire au service de notre développement ; un développement durable bien entendu, un développement au service de la population, pas un développement pour faire du développement mais un développement au service de la création de richesses, de richesses économiques et donc de richesses humaines.

Bien nous allons passer au vote pour cette délibération :

Qui s'abstient ? Vous avez eu la parole, le groupe, les groupes d'opposition se sont largement exprimés. Je souhaite désormais que nous passions au vote :

Qui s'abstient ? Qui est contre ?



*Êtes-vous contre ou pour ?, nous passons au vote Madame. Vous avez largement eu le temps de vous exprimer, plusieurs interventions, nous avons, nous devons respecter aussi nos concitoyens donc votre chef de groupe Madame, à moins que vous vouliez contredire ce qu'a dit Madame MARTELLO, Madame MEYNARD, votre responsable de groupe s'est exprimée donc je propose, je propose, que nous passions au vote. Vous n'avez pas à crier... Bon alors vous avez la parole quelques secondes parce que je ne veux pas vous **brimer** mais je m'étonne que vous ne vous concertiez pas entre élus pour avoir une parole qui soit cohérente ; alors que veut nous dire de très intéressant Madame MEYNARD qui ne soit, qui n'avez pas été dit par sa chef de file ?*

**Madame MEYNARD :**

*Oui je vous remercie. Oui je voulais juste dire..., voilà donc Madame MARTELLO me fait remarquer que si vous pouviez éviter d'être méprisant...*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Ça n'est pas méprisant, mais je pense qu'il faut aussi respecter nos concitoyens en essayant de synthétiser sa pensée alors vous avez la parole, allez-y.*

**Madame MEYNARD :**

*Merci. C'est juste pour éclaircir aussi bien le conseil municipal que les concitoyens. Je suis honorée et si vous voulez très touchée par vos propos concernant l'importance de la Métropole au niveau de notre commune et compte tenu que lorsque vous faisiez partie de l'opposition Monsieur POLSKI, vous aviez voté contre le transfert de la Canca à la Métropole, donc je voulais rappeler ça à l'ensemble des trinitaires qui nous écoutent et qui sont présents.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Eh ! oui, Madame vous avez raison de le rappeler, vous avez bien raison et finalement votre intervention a son intérêt, contrairement à ce qu'on pouvait penser, mais même si ça a déjà été dit ce que vous venez de dire, mais je vais vous redire puisqu'il semble que vous n'avez pas entendu, qu'effectivement ce dont vous parlez « la Canca », la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur transformée aujourd'hui en Métropole, aujourd'hui elle s'est totalement métamorphosée totalement transformée et malheureusement la majorité à laquelle vous apparteniez n'a pas su bénéficier, n'a pas su valoriser la chance exceptionnelle de l'appartenance de La Trinité à la Métropole pour autant, pour autant qu'on s'en saisisse, parce que la Métropole ça n'est pas une couleur politique ou une autre, c'est un levier. C'est un levier qui doit renvoyer à des compétences et aux capacités que l'on a de s'en saisir et si les trinitaires, encore une fois si récemment se sont prononcés comme ils se sont prononcés, c'est qu'ils ont malheureusement identifié l'incapacité que vous aviez eu à utiliser l'effet levier de la Métropole pour valoriser La Trinité. Bien nous passons au vote : qui s'abstient, qui est contre, qui est pour ?*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- de prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie locale,
- d'engager des mesures ponctuelles en direction des commerces du centre-ville, d'une part, et d'autre part, des mesures portant accompagnement et suivi de l'ensemble des entreprises.



## **1°/ LES MESURES PONCTUELLES EN DIRECTION DES COMMERCE DU CENTRE-VILLE :**

1. Exonération pour 6 mois des taxes d'occupation du domaine public pour les commerçants qui n'ont pas pu maintenir leur activité pendant la période de confinement,
2. Extension des capacités de terrasses et de certains sites adaptés afin d'augmenter le nombre de couverts, en concertation avec les commerçants et dans le respect des contraintes de sécurité,
3. Soutien des entreprises trinitaires en les associant lors de l'organisation des festivités. Une démarche est d'ores et déjà initiée dans le cadre de la fête Nationale du 14 juillet ainsi que pour la fête des terrasses prévue le 1<sup>er</sup> juillet,
4. Perspective de développement du marché alimentaire place Pasteur.

## **2°/ L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI DES ENTREPRISES**

Elaborer une stratégie en matière de développement économique et d'aides aux entreprises et des auto-entrepreneurs sur le territoire de la Trinité en identifiant au sein des services municipaux une équipe référente chargée d'accompagner les entreprises dans l'éco système en lien avec les autres collectivités, en particulier la Métropole Nice Côte d'Azur, la Région, l'Etat, les Chambres consulaires, l'Union européenne, les clubs d'entrepreneurs, le secteur bancaire et tous les acteurs du Département.

La municipalité souhaite impulser une nouvelle dynamique à l'économie locale en associant l'ensemble des acteurs économique, de l'emploi et de la formation.

L'ensemble des institutions compétentes en la matière telles que la Métropole Nice Côte d'Azur, la Région PACA, la Chambre de Commerce et de l'industrie Nice Côte d'Azur, les clubs d'entrepreneurs et le secteur bancaire seront étroitement associés.

Pour ce faire, il s'agira d'élaborer un schéma d'accueil des entreprises soit un véritable outil de spatialisation et de programmation au service de la stratégie de développement économique du territoire.

Ce schéma directeur intégrera tous les secteurs du développement économique : industriel, tertiaire, logistique, commerce et artisanat, tourisme hébergement touristique.

Destiné au public professionnel que sont les utilisateurs d'immobilier d'entreprises, les investisseurs et les aménageurs, il identifie pour le compte de ces différentes cibles, l'offre actuelle et future dans les parcs et zones d'activités stratégiques identifiés par la commune.

L'objectif visant quatre enjeux majeurs :

- La constitution d'une chaîne de production d'une offre foncière et immobilière diversifiée, aux standards nationaux et européens, adaptée, flexible et innovante,
- Le maintien d'un niveau d'intervention publique pour l'impulsion, l'animation et la mise en réseau des partenaires,
- Le renforcement de la lisibilité de l'offre territoriale globale et détaillée par zone ou parc d'activités,
- L'accompagnement, le maintien, le développement et l'accueil des entreprises : animation, services, gestion, communication.

Ce soutien sera mis en place dès le mois de juillet pour soutenir notamment la sortie de crise liée à l'épidémie Covid-19.



**Vote du Conseil : Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Bien cette délibération est adoptée à l'unanimité et donc je me félicite que malgré les oppositions, eh bien ! les élus d'opposition encore une fois mesurent la qualité de ce travail et la volonté que nous avons d'accompagner le développement économique. Je suis satisfait que vous vous rangiez à nos priorités.*

~~~~~

## **POINT N°2 : COMMISSION DES FINANCES : FORMATION, COMPOSITION ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Bien, il s'agit désormais de procéder à l'examen de la délibération numéro 2 qui consiste à la création et ensuite à la composition de la commission des finances. Donc nous devons procéder à deux votes. D'une part la composition de cette commission et d'autre part la désignation de ses membres.*

*Alors, comme nous avons plusieurs délibérations de désignation et que c'est vraiment là très formel, je vous proposerai, s'il n'y a pas d'opposition, à ce que, je vous proposerai que nous puissions voter à main levée mais pour vous proposer de voter à main levée, nous devons justement voter sur ce principe ; ça nous permettra d'éviter un bulletin secret, un vote à bulletin secret et donc l'utilisation de l'urne, le fait de procéder à l'appel. Donc je vais tout simplement vous demander si pour cette délibération et les autres délibérations où nous voulons, nous avons à voter, si vous êtes d'accord que pour nous, pour que nous puissions procéder au vote à main levée.*

*Y a-t-il des contre ? Vous êtes contre donc il y a un contre.*

*Y a-t-il des abstentions ? bien*

*Qui est pour ? C'est adopté donc à l'exception d'un élu du groupe de Madame MARTELLO qui est contre, tous les autres élus sont pour le fait que nous votions à main levée et donc nous allons voter.*

**Vote du Conseil : Pour : 32**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

*Alors d'abord, donc vous avez évidemment les délibérations sous les yeux ; pour nos concitoyens je dois rappeler que ces commissions ne sont pas obligatoires de par la loi, nous ne sommes pas tenus de créer des commissions, ni même une commission des finances. Mais, évidemment, je souhaite que soit créée une commission des finances.*

*Elle existait d'ailleurs déjà depuis toujours dans le fonctionnement de notre collectivité et je dois dire là-aussi que moi-même, élu d'opposition dans le précédent mandat, participant à la commission des finances, eh bien ! j'ai beaucoup appris par le travail dans cette commission grâce notamment à l'engagement des fonctionnaires de cette collectivité et j'en profite pour saluer Monsieur DETOURNAY, anciennement Directeur des finances de notre collectivité qui va prendre une retraite bien méritée et qui, je dois le dire, tout au long de ces années où j'ai moi-même travaillé comme élu d'opposition au sein de la commission des finances, a joué d'une façon très rigoureuse son rôle de fonctionnaire au service de la collectivité, en informant, en précisant, en donnant des*



détails, là où parfois les élus de la majorité renâclaient à en donner eh bien ! Les fonctionnaires de cette collectivité, bien entendu, informaient, comme ils le devaient avec beaucoup d'esprit de responsabilité, les élus dont le membre de la commission des finances que j'étais. Donc je souhaite que cette commission des finances continue d'exister bien entendu. A partir du moment où elle existe, l'opposition doit y être représentée et là-aussi c'est effectivement quelque chose qui a une très grande importance pour les raisons notamment que je viens d'évoquer parce qu'à partir du moment où les élus participent à la commission des finances, ils peuvent y poser toutes les questions nécessaires parce que nous devons cela à nos concitoyens, nous devons évidemment les informer.

Alors on me fait passer un papier qui me dit que nous devrions pour cette commission faire voter quand même dans l'urne. Je vérifie cela.

Alors pour la commission des finances nous devons voter, donc à bulletin secret, en utilisant l'urne et nous allons procéder à l'appel mais si vous en êtes d'accord, conformément au vote que nous venons de tenir, pour les autres votes prévus .... Non.

Bien alors compte tenu du vote contre, de l'un de nos collègues qui semble vouloir prolonger nos débats d'une façon très constructive, compte-tenu du vote de notre collègue d'opposition eh bien ! nous sommes obligés, de par la loi et parce que nous sommes respectueux de la loi, nous sommes contraints de faire voter à bulletin secret. Je ne vois pas bien l'intérêt, d'autant plus qu'il semble que ce ne soit pas une volonté de l'ensemble du groupe donc je m'en étonne. Bon mais voilà puisque vous souhaitez prolonger nos débats, prolonger aussi peut-être le temps de travail de nos agents municipaux mobilisés en soirée pour l'enregistrement de ce conseil municipal et bien nous allons voter à bulletin secret.

Il nous faut donc désigner un bureau de vote et donc je vais devoir désigner évidemment un président du bureau.

Je propose que Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY préside le bureau de vote de nos débats. Je vais demander au groupe d'opposition de désigner, chacun un assesseur. Je vois certains des élus d'opposition de l'autre groupe qui rigolent parce que franchement un tel, un tel comportement est presque drôle. Bien Madame ESCALIER vous acceptez d'être assesseur, je vous remercie. Qui propose d'être assesseur ? Est-ce que c'est Monsieur RAZAFINDRALAMBO qui a demandé ? Très bien. Alors Monsieur, nous allons vous proposer d'être présent comme assesseur Monsieur RAZAFINDRALAMBO je vous propose.... Ben, voilà je vous propose Monsieur le conseiller municipal d'opposition du groupe de Madame MARTELLO, vous qui avez voté contre, de venir être assesseur. Nous allons donc procéder à l'appel. Je demande au chef de la police municipale de prendre l'urne. Je demande à ce que, l'on me fournisse la liste pour que je puisse faire l'appel.

Je demande donc que nous créions le bureau de vote ; donc pour le bureau de vote constitué, je demande d'abord qu'on m'apporte la liste pour l'appel. Voilà nos concitoyens doivent être contents de savoir ... D'accord. Alors donc nos concitoyens doivent être heureux de savoir que Monsieur RAZAFINDRALAMBO a, d'une certaine manière, de façon unilatérale et contre l'avis de ses collègues décidé que nous devions voter à bulletins secrets et prolonger la tenue de cette assemblée. Nous allons d'abord voter sur la création de la commission des finances ; à bulletin secret ?, non à main levée. Donc pour la création de la commission des finances.

Qui est contre ?, qui s'abstient ?, qui est pour ?

**Il est procédé au vote de la délibération.**



Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

## 1. FORMATION

De créer la commission municipale qui sera dénommée « Commission des finances »,

Vote du Conseil :      Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0

*La commission des finances est créée.*

*A présent pour la fixation, que je vous propose du nombre de membres de la commission des finances à 8, nous votons à main levée je vous propose que la commission des finances soit constituée de huit élus. Je vous propose évidemment conformément à la loi qu'elle soit constituée d'élus de la majorité et de l'opposition.*

*Qui est contre ?, qui s'abstient ?, qui est pour ?*

## 2. COMPOSITION

De fixer à 8 le nombre de sièges de la commission des finances dont deux seront destinés à un des représentants de chaque groupe de l'opposition.

Cette commission permanente sera présidée de droit par Monsieur le Maire.

Vote du Conseil : Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0

*Donc la commission des finances est créée et elle est composée de huit membres et désormais nous allons devoir désigner les élus qui devront y siéger. Je vous propose donc une liste pour la majorité municipale qui sera composée pour cette liste de : Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux finances, de Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Première Adjointe, en charge notamment de beaucoup de choses mais des marchés, de Monsieur Stéphane POULET, Adjoint, de Madame Marie-Pierre PARINI, Adjointe, de Monsieur Aziz TAFER, Conseiller municipal délégué directement auprès du Maire sur les affaires relevant des entreprises, Madame Fabienne BERMOND, Conseillère municipale directement déléguée auprès du Maire pour les affaires relevant du conseil consultatif de la vie communale, Madame Noelle DYOT-GERARDIN, Conseillère municipale et Monsieur Christophe BOSIO, Conseiller municipal. Voilà pour la liste de la majorité. Nous avons par ailleurs reçu une liste pour le groupe de Monsieur CARLIN et Madame ESCALIER, constituée uniquement de Madame ESCALIER vous me le confirmez ? Bien, donc je propose que nous enregistrons cette liste. Avons-nous reçu, je ne crois pas, une liste du groupe de Madame MARTELLO ? Madame MARTELLO se propose et donc je propose que nous enregistrons la candidature de Madame MARTELLO pour la commission des finances.*

*Donc nous allons désormais constituer le bureau et je dois faire voter pour le bureau ? Donc, alors le bureau est donc constitué de Madame Rosalba NICOLETTI, Présidente, de Madame ESCALIER, assesseur et de notre collègue, aussi assesseur, et nous allons donc procéder à l'appel pour pouvoir voter et vraiment, je, je prie nos concitoyens de nous excuser de leur imposer ce moment qui est finalement assez peu utile mais auquel nous contraint l'attitude de Monsieur RAZAFINDRALAMBO alors c'est la loi.*

*A l'appel Ladislas POLSKI, c'est-à-dire moi-même.*



*Vous avez donc, je dois le dire, vous avez devant vous une liste de bulletins de vote et vous pouvez choisir entre ces trois bulletins.*

### **L'Assemblée procède au vote.**

*Bien le scrutin est terminé. Je demande à la Présidente du bureau et aux deux assesseurs de venir procéder au dépouillement.*

*Voilà, compte tenu du fait que nos collègues se rapprochent les uns des autres, ils remettent leurs masques, nous ne portons pas de masque, je le dis pour les concitoyens qui nous regardent parce que, évidemment, nous respectons strictement les mesures de distanciation comme nous y oblige la loi.*

*Veuillez procéder au dépouillement. Monsieur RAZAFINDRALAMBO prend son temps et arrive comme assesseur pour le dépouillement.*

### **Le Bureau procède au dépouillement.**

*Suspense insoutenable, intérêt majeur pour nos concitoyens. Je plaisante évidemment même si ça n'est pas drôle.*

*27 pour la majorité*

*4 pour Madame MARTELLO,*

*2 pour de Madame ESCALIER.*

*Bien, sont donc élus pour la commission des finances : Jean-Paul GENIEYS, Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Stéphane POULET, Marie-Pierre PARINI, Aziz TAFER, Fabienne BERMOND, Isabelle MARTELLO et Virginie ESCALIER.*

*Puisque évidemment le vote est conforme à ce que nous pouvions attendre, c'est-à-dire 27 voix pour la majorité, 2 voix pour la liste de Monsieur CARLIN et 4 voix pour la liste de Madame MARTELLO.*

### **3. DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

**De procéder à l'élection de HUIT membres titulaires, au scrutin secret à la représentation proportionnelle.**

**CONSIDERANT** que les listes suivantes de candidats présentés ont été déposées :

Liste 1 :

**M. Jean-Paul GENIEYS, M. Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Stéphane POULET, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Aziz TAFER, Mme Fabienne BERMOND, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Christophe BOSIO**

Liste 2 :

**Mme Isabelle MARTELLO**

Liste 3 :

**Mme Virginie ESCALIER**

**Considérant que la liste Jean-Paul GENIEYS obtient 27 voix, la liste Isabelle MARTELLO obtient 4 voix et la liste Philippe CARLIN obtient 2 voix,**



Considérant que la liste Jean-Paul GENIEYS obtient six sièges, la liste Isabelle MARTELLO obtient un siège et la liste Philippe CARLIN un siège à la répartition des sièges à la proportionnelle, sont élus :

| COMMISSION MUNICIPALE | Nombre De membres | COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FINANCES              | 8                 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Jean-Paul GENIEYS</li> <li>2. Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY</li> <li>3. M. Stéphane POULET</li> <li>4. Mme Marie-Pierre PARINI</li> <li>5. M. Aziz TAHER</li> <li>6. Mme Fabienne BERMOND</li> <li>7. Mme Isabelle MARTELLO</li> <li>8. Mme Virginie ESCALIER</li> </ol> |

membres de la Commission des Finances, présidée de droit par le Maire.

Voilà il s'agit désormais de passer au point numéro 3.

~~~~~

### **POINT N° 3 : NOMINATION DES TRENTE-DEUX CONTRIBUABLES PROPOSÉS AU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

#### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*La délibération numéro 3 concerne la nomination des 32 contribuables proposés au Directeur des services fiscaux pour la constitution de la commission communale des impôts directs et je propose à Monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux finances de présenter cette délibération et d'en être le rapporteur. Je précise donc que nous avons modifié la liste, suite à un désistement et que nous avons voté en début de conseil pour sa modification.*

*Monsieur l'Adjoint vous avez la parole.*

#### **Monsieur GENIEYS :**

*Oui, bonsoir mes Chers Collègues,*

*Le projet de délibération que je rapporte ici concerne la nomination des 32 membres proposés au Directeur des services des finances publiques pour constituer la commission communale des impôts directs, plus communément appelée la CCID ; alors je vous rappelle que dans chaque commune, il est institué une ...*

#### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Si vous pouviez parler un petit peu plus fort Monsieur l'adjoint, je sais que je parle très fort c'est aussi un défaut parfois mais parlez plus fort pour que nos concitoyens vous entendent.*



### **Monsieur GENIEYS :**

*Ca va aller comme ça ? Bien, donc je vous rappelle que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) qui est composée, pour les communes de plus de 10 000 habitants, du Maire, de l'adjoint délégué qui sont présidents et de huit commissaires titulaires et 8 suppléants. Ces commissaires doivent être de nationalité française ou faire partie des états membres de l'union européenne, avoir plus de 18 ans, jouir du droit civil, être inscrit à un des rôles des impôts directs locaux, avoir une bonne connaissance du tissu foncier local, être familiarisé avec la fiscalité locale et avoir les connaissances suffisantes pour participer utilement aux travaux de la commission. La durée de leur mandat est la même que celle du conseil municipal. Ils peuvent être aidés dans leurs travaux par trois agents municipaux dans les communes de plus de 10.000 habitants mais qui n'ont pas voix délibérative.*

*En ce qui nous concerne et dans un contexte de raréfaction des ressources fiscales la commission communale des impôts directs joue un rôle primordial pour l'optimisation des bases fiscales de la commune et je vous rappelle que dès cette année 2020 le seul levier fiscal que nous conservons concerne l'assiette au travers notamment de l'action des travaux de la CCID et le taux de la taxe foncière ; nous ne pouvons plus fixer, pendant la période transitoire 2020/2022, les taux de la taxe d'habitation. Alors la CCID intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des locaux d'habitation, elle établit les tarifs d'évaluation correspondant, elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties en donnant chaque année son avis sur l'ensemble des changements et constructions nouvelles, changement dans l'existant. Ceux là sont constatés par l'administration. Elle signale en outre tout changement que l'administration n'aurait pas pris en compte. Alors la désignation des commissaires suit différentes étapes : le Directeur départemental des finances publiques invite le maire à proposer une liste de membres en nombre double soit 32 pour les communes de plus de 2000 habitants et 32 ça veut dire 16 titulaires et 16 suppléants et c'est l'objet de la présente délibération.*

*Il est proposé donc à l'assemblée de valider cette liste dont je vous dis les, les noms... (Monsieur le Maire : pas sûr, oui sûrement, pour les concitoyens qui nous écoutent). Voilà donc sont proposés cette liste alors, euh : l'ordre de la liste est tout à fait indicatif le Directeur des finances publiques n'est pas du tout tenu de le suivre alors nous avons :*

*BRANCACCIO Hubert, ROUILLARD Michel, RAIMONDI Georgette, REBAT Marie-Thérèse, BOUSQUET Anna, COUTOULY Pierre, GERARDIN Michel, FIGASSO Michel, SERVIA Danielle, BERRETTONI Sophie, ROVELLA Anne-Marie, VAYSSETTES Jean-Claude, BRUNSTEIN Bernard, BERNARDI Suzanne, LESSATINI Robert, MULÉ Mario, MALOUX Jean-Louis, REGIS Liliane, DYLA Eric, ROUX Christelle, ROUX Daniel, ALLIGIER Guy, ELLENA Marlène, ROUX Jean-Louis, NAVARRO Andrée, FULCONIS Aline, SCOTTO D'ARDINO Jean-Marie, MINICONI Claudine, FOSSOMBRONI Christian, TIGANI Rocco, PAOLETTI Claude, CRISTOFARI Joël*

*Voilà les noms qui sont proposés. Y-a-t-il des remarques, des questions ?*

### **Madame MARTELLO :**

*Alors merci. Nous aurions bon, euh, aussi aimé vous proposer des noms pour constituer la liste mais bon vous ne nous avez rien demandé. Cependant, nous voterons pour car nous remarquons que des contribuables, qui étaient sur la liste de la précédente mandature s'y trouvent à nouveau, et ils ont toute notre confiance.*



### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Je vous remercie Madame la Conseillère municipale de le noter. Effectivement tout cela entre en cohérence avec ce que je dis quand je m'exprime c'est-à-dire que je souhaite que dans toutes les instances de la décision communale eh bien ! il puisse y avoir différentes sensibilités qui s'expriment et évidemment aucune désignation ne doit être une affaire de « petits copains », une affaire « entre amis » parce que là nous parlons d'intérêt général, nous parlons de décision collective et donc contrairement à ce qui a pu être vu par le passé, j'ai à coeur justement d'associer, dans tous les niveaux de décision, des trinitaires de toute sensibilité parce que nous ne regardons pas ce que votent les trinitaires pour les associer à la décision. Nous nous plaçons comme vous le savez dans une perspective de rassemblement des trinitaires pour l'intérêt général.*

*Nous allons donc procéder au vote : qui est contre ? Ah Madame MEYNARD a une question. Encore une fois. Après, Madame MEYNARD vous connaissez quand même bien les assemblées, il faut quand même que vous proposiez de prendre la parole au moment où c'est le moment en fait.*

*Donc, ca... Alors, vous avez la parole Madame MEYNARD. Vous avez la parole Madame MEYNARD mais essayez de demander la parole lorsque c'est le moment c'est à-dire dans le débat quand on donne la parole et je rappelle que votre chef de file vient d'avoir la parole. Allez-y vous avez la parole.*

### **Madame MEYNARD :**

*J'ai donc une question à vous poser. Je voulais savoir puisque vous nous avez parlé d'un désistement et d'un changement de nom mais il me semble qu'il y a aussi dans l'ordre puisque il y a des numéros au niveau du tableau, qu'il y a eu aussi des changements pour certaines personnes au niveau de l'ordre donc je voulais juste savoir pourquoi ?*

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Alors comme l'a dit Monsieur l'Adjoint, l'ordre n'a pas beaucoup d'importance parce que c'est la commission, ce sont les services fiscaux en fait qui sélectionnent. Simplement en fonction du niveau d'intérêt pour cette commission que nous ont formulé les participants que nous proposons, nous les avons plutôt placés en haut de liste pour ceux qui ont un niveau d'appétence, si j'ose dire, et aussi de compétence particulier parce que d'abord il faut être quand même disponible et puis la loi aussi précise que, il faut, si j'ose dire, savoir de quoi l'on parle. Donc les gens qui ont été placés plus particulièrement en haut de la liste, non pas que ceux qui sont en bas ne savent pas de quoi ils parlent mais évidemment nous avons croisé des données entre les citoyens qui voulaient vraiment en être et ceux qui avaient des compétences vraiment particulières. C'est comme ça que nous avons revu l'ordre et encore une fois sur la composition comme vient de le dire votre chef de file, nous avons vraiment tenu à ce que des trinitaires de toutes sensibilités soient représentés dans cette commission je vous remercie.*

*Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui votent pour ? Adoptée.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de valider la liste des trente-deux contribuables suivants :**



Il est précisé au Conseil municipal que l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental des finances publiques.

BRANCACCIO Hubert, ROUILLARD Michel, RAIMONDI Georgette, REBAT Marie-Thérèse, BOUSQUET Anna, COUTOULY Pierre, GERARDIN Michel, FIGASSO Michel, SERVIA Danielle, BERRETTONI Sophie, ROVELLA Anne-Marie, VAYSSETTES Jean-Claude, BRUNSTEIN Bernard, BERNARDI Suzanne, LESSATINI Robert, MULÉ Mario, MALOUX Jean-Louis, REGIS Liliane, DYLA Eric, ROUX Christelle, ROUX Daniel, ALLIGIER Guy, ELLENA Marlène, ROUX Jean-Louis, NAVARRO Andrée, FULCONIS Aline, SCOTTO D'ARDINO Jean-Marie, MINICONI Claudine, FOSSOMBRONI Christian, TIGANI Rocco, PAOLETTI Claude, CRISTOFARI Joël

**Vote du Conseil : Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**



#### **POINT N° 4 : SIVOM VAL DE BANQUIERE– DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE**

##### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Il s'agit désormais, pour la délibération numéro 4, de désigner les représentants de la commune au Sivom Val de Banquière. Alors là aussi je me tourne vers nos services pour vérifier la procédure.*

*Je vais faire voter sur le principe du vote à main levée ou pas ? Donc j'assume de proposer à notre assemblée que nous puissions voter à main levée pour éviter, il est 19 h 50 environ, non seulement de prolonger trop longtemps nos débats mais aussi pour respecter les agents de la collectivité qui sont mobilisés à une heure qui va devenir tardive. Je propose que nous puissions, écouter si j'ose dire ce vote qui n'a pas un suspens majeur puisque comme le savent nos concitoyens et comme le savent encore plus les élus de la majorité et de l'opposition va sortir de ce scrutin la réalité de la composition de notre conseil municipal ; c'est-à-dire que la majorité forcément sera attribuée à la majorité municipale mais comme nous devons nous conformer à la loi, je me tourne vers notre assemblée en lui demandant de bien vouloir procéder, enfin je lui soumetts le principe du vote à main levée. Donc qui est pour le vote à main levée ? Bien. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Donc nous avons réussi, chers collègues, à convaincre Monsieur RAZAFINDRALAMBO qu'il était utile que nous puissions pro... voter à main levée et donc écouter nos débats... D'accord, ok.*

**Vote du Conseil : Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Alors pour ce qui concerne cette délibération je vous proposerai que nous votions donc à main levée, je vais proposer des candidats de la majorité municipale et nous verrons si les oppositions proposent des candidats. Quelques mots pour informer nos concitoyens sur, de quoi il s'agit. Nous allons désigner les représentants de la commune au sein du Sivom Val de Banquière. Le Sivom Val de Banquière, c'est-à-dire le syndicat qui regroupe un certain nombre de communes, autour finalement d'un certain nombre de compétences, le Sivom n'est pas une collectivité mais, est un syndicat c'est-à-dire que les communes qui adhèrent à ce syndicat décident de déléguer des compétences que le Sivom exerce à la place, en tout cas au nom de la commune et bien entendu,*



sous l'autorité de la commune et des autres communes. Dans le Sivom Val de Banquière, La Trinité est de loin la plus importante commune en taille, en population, en contribution financière et donc évidemment nous y jouons un rôle important.

Malheureusement ça procède des statuts qui ont été votés à la création et régulièrement revus, la représentation, je dis malheureusement pour La Trinité, on a le droit ici au Conseil Municipal de La Trinité de voir aussi l'intérêt des trinitaires en premier lieu, la représentation des communes au sein du sivom est égalitaire c'est-à-dire que entre La Trinité de dix mille habitants et Duranus que les habitants du pays niçois connaissent bien, cette jolie commune mais ce n'est pas évidemment pour cibler Duranus mais beaucoup d'autres communes du Sivom beaucoup plus modestes que la nôtre, eh bien, il y a une égalité de voix. Toutes les communes ont deux voix au Sivom. Donc le Maire de La Trinité à deux voix, le Maire de Duranus à deux voix, le Maire de Saint-André à deux voix, même si le siège du Sivom se trouve à Saint-André. Donc évidemment, nous avons, dès le premier jour de mon installation, eu des échanges très constructifs avec plusieurs membres du Sivom et notamment avec le nouveau Maire de Saint-André Monsieur CARLIN, non pas notre collègue du conseil municipal mais Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Maire de Saint-André. Nous avons eu des échanges, je dois dire que, j'ai eu des échanges très constructifs avec Jean-Jacques CARLIN, non seulement dès mon installation, mais avant même l'installation de notre conseil municipal, dès le vote des trinitaires au premier tour, dès le 16 mars Monsieur CARLIN m'a appelé et nous avons commencé à échanger, à travailler ensemble parce que nous étions élus, mais nous n'étions pas encore installés, mais ça ne nous a pas empêché de travailler ensemble tout comme nous avons commencé à travailler dès le lendemain de mon élection et avant même notre installation avec le Président de la Métropole.

Donc évidemment nous avons un travail très constructif à mener. Un premier conseil d'installation, un comité d'installation du Sivom s'est tenu. Monsieur CARLIN, Maire de Saint-André a été élu président ; il était vice-président déjà. Moi-même, au nom de La Trinité, j'ai été élu vice-président parce que j'y siégeait en tant que Maire, avant même que nous ayons désigné notre représentant et aujourd'hui nous allons désigner nos représentants et évidemment nous aurons comme représentant, du travail pour faire entendre les intérêts de La Trinité au sein du Sivom ; l'intérêt général bien entendu, celui de toutes les communes adhérentes mais moi, comme Maire de La Trinité, j'aurai à coeur de défendre en premier lieu évidemment les intérêts de notre commune, des contribuables trinitaires sur des domaines aussi fondamentaux que la jeunesse, la petite enfance, l'enfance, le sport. Evidemment, nous devons défendre, et je les défendrai comme vice-président, les intérêts de La Trinité. Nous réfléchirons à tous les sujets sans tabou y compris sur chacune des compétences qui ont été déléguées, nous réfléchirons à leurs opportunités ; en permanence, nous sommes en droit de nous demander si l'intérêt de la commune de La Trinité est d'avoir délégué telle ou telle compétence et si nous décidions de récupérer une compétence, nous sommes souverains pour le faire. Evidemment, ce sont des sujets que nous réfléchirons, auxquels nous réfléchirons tous ensemble et bien entendu dans l'intérêt général en bonne entente parce que le comité du Sivom dans sa nouvelle composition là aussi, il y a beaucoup de nouveaux maires dans les communes qui composent le Sivom et nous travaillons chaleureusement en très bonne entente et donc nous prendrons les décisions dans l'intérêt de tous.

Voilà alors pour ce qui concerne la majorité je vous propose les candidats suivants : je souhaite, moi-même, être désigné comme délégué de notre commune au comité du Sivom parce que pour les raisons que je viens d'évoquer, je pense qu'il est important que notre collectivité, que notre commune manifeste au Sivom que le maire lui-même siégera au comité.



*Je propose également que la première adjointe soit élue comme déléguée titulaire. Elle est en charge de compétences très importantes et qui sont en phase avec les compétences du Sivom. Elle est en charge notamment de l'éducation et beaucoup de compétences du Sivom sont directement ou indirectement liées à l'éducation notamment tout ce qui concerne le périscolaire. Comme délégué suppléant de la majorité, je proposerai que Madame Sabrina MISSUD déléguée auprès de Madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD sur la question de l'enfance et de la petite enfance, là-aussi des compétences en lien avec le Sivom soit suppléante et que le deuxième suppléant soit Monsieur Alain BRUNETTI, adjoint aux sports, compétence là-aussi qui a été déléguée par la commune au Sivom. Voilà pour la liste de la majorité.*

*J'ai reçu comme candidature du groupe de Monsieur CARLIN, celle de Monsieur CARLIN lui même comme titulaire et celle de Madame ESCALIER comme suppléante. Je n'ai pas reçu de candidature du groupe de Madame MARTELLO.*

*Y a-t-il des candidatures de votre côté ? Oui. Monsieur RAZAFINDRALAMBO est candidat comme titulaire et Monsieur Jean-Marie FORT, candidat comme suppléant.*

*Bien, je propose donc que nous procédions au vote à main levée. Qui vote pour la liste de la majorité que je conduis ? 27. Qui vote pour la liste de Monsieur RAZAFINDRALAMBO et Monsieur FORT ? 4. Qui vote pour la liste de Monsieur CARLIN et de Madame ESCALIER ? 2.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après avoir procédé à l'élection, sont élus au premier tour à la majorité absolue avec 27 voix pour la liste de Monsieur Polski, 4 voix pour la liste de Monsieur Razafindralambo et 2 voix pour la liste de Monsieur Carlin :**

#### **DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

- 1- M. Ladislas POLSKI**
- 2- Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY**

#### **ET DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS**

- 1- Mme Sabrina MISSUD**
- 2- M. Alain BRUNETTI**

**pour siéger au Comité du SIVOM Val-de-Banquière.**

*Bon, là aussi évidemment, il n'y a pas beaucoup de suspense puisque il s'agit d'un vote à la majorité absolue et donc c'est la majorité qui sera, pour les deux postes de titulaires et les deux postes de suppléants, en responsabilité dans cette instance particulièrement importante où nous délégons des représentants et donc moi-même et Madame NICOLETTI-DUPUY comme titulaires, Madame MISSUD et Monsieur BRUNETTI comme suppléants, sont désignés par notre commune pour les représenter au Sivom Val de Banquière.*

~~~~~



## **POINT N° 5 : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DÉFENSE**

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Pour la délibération numéro 5, il s'agit de désigner un conseiller municipal correspondant défense. Je dois proposer le vote à main levée ? Non, c'est un vote à main levée d'emblée. Très bien. Bien pour la majorité alors, le correspondant défense bien entendu représente notre commune et donc notre conseil municipal comme interlocuteur privilégié auprès des autorités civiles et militaires. Il relaie, sous l'autorité du maire, les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. Nous avons dans l'effectif, si j'ose dire du conseil municipal, un collègue Monsieur BISCH dont les compétences dans ce domaine sont connues de tous et évidemment, au nom de la majorité, je proposerai que Monsieur Jacques BISCH soit notre correspondant défense. Je rappelle à nos concitoyens qu'il est aussi délégué pour les affaires relevant, des affaires patriotiques et relevant des anciens combattants mais toutes les affaires que nous traitons dans ce conseil municipal sont des affaires patriotiques parce que l'intérêt communal c'est aussi l'intérêt de la Patrie à notre niveau. Bien, donc je propose la candidature de Jacques BISCH et je me retourne vers le conseil municipal pour savoir s'il y a d'autres candidatures.*

*Madame MARTELLO, vous êtes candidate ? Monsieur FORT est candidat.*

*Alors qui vote pour M. BISCH ? 27. Qui vote pour M. FORT ? 4. Y a-t-il des abstentions ? 2*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après avoir procédé au vote, ont obtenu au premier tour à la majorité absolue :**

**1 - Monsieur Jacques BISCH, 27 voix pour**

**2 - Monsieur Jean-Marie FORT, 4 voix pour**

**et 2 abstentions.**

**Monsieur Jacques BISCH est désigné correspondant défense pour la Commune de La Trinité.**

*Bien, M. BISCH est désigné comme conseiller municipal correspondant défense et je sais que nous pouvons sur ce sujet dormir sur nos deux oreilles.*

~~~~~

## **POINT N° 6 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LA BOURGADE**

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Et, là je dois faire voter... ? Bien, donc je propose que nous puissions sur cette délibération voter à main levée. Qui est contre le vote à main levée ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? A l'unanimité vote à main levée.*



*Pour ce qui concerne la majorité municipale, je propose que nous représente au conseil d'administration du collège de la bourgade, qui comme vous le savez est évidemment un établissement particulièrement important de notre commune vous savez que ce sont les conseils départementaux qui sont compétents sur les collèges puisque sur les trois niveaux scolaires, si j'ose dire, chacun relève d'une collectivité. Les écoles communales comme leurs noms l'indiquent relèvent de la compétence de notre commune, les collèges relèvent de la compétence pour la gestion des conseils départementaux et les lycées relèvent de la compétence de la région ; donc le collège est sous l'autorité gestionnaire du conseil départemental mais c'est le collège de la commune. Il est situé sur le territoire communal, il accueille près de 80% de collégiens du territoire communal et bien entendu c'est une instance particulière. J'en profite d'ailleurs pour rendre hommage, je l'avais déjà fait je crois mais je le redis à l'occasion de cette délibération, aux collégiens qui s'étaient mobilisés pour lire l'appel du 18 juin lors de la cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin et qui avaient magnifiquement lu et même interprété ce texte sur sollicitation que nous avons faite auprès de Monsieur le principal du collège et qui lui même s'était mobilisé, si j'ose dire en temps réel. Le collège accueille environ 600 élèves et donc il y siège un représentant de la commune. Pour notre majorité municipale, je propose que Madame NICOLETTI-DUPUY évidemment, Adjointe à l'éducation, donc bien légitime pour y siéger, y soit titulaire et je proposerai que Madame Marion TROYAT conseillère municipale et qui est elle-même une enseignante de profession, non pas sur le territoire communal dans une bonne séparation des genres, mais dans une commune voisine, mais évidemment très compétente sur les sujets d'éducation puisse y siéger en tant que suppléante.*

*Je propose aux groupes d'opposition de nous dire s'ils ont des candidats. Madame MARTELLO, avez vous un candidat sur votre liste ? Monsieur Jean-Marie FORT est candidat. Monsieur CARLIN, avez vous des candidats ? Madame ESCALIER sortante et qui n'a pas démérité au sein de ce conseil d'administration est candidate. Elle a été déposée ? Veuillez m'excuser. Oui, effectivement Madame ESCALIER était candidate comme titulaire et Monsieur CARLIN candidat comme suppléant. Je vais donc faire procéder à l'élection.*

*Qui vote pour Madame NICOLETTI-DUPUY et Madame TROYAT ? 27. Qui vote pour Monsieur FORT ? 4. Qui vote pour Madame ESCALIER et Monsieur CARLIN ? 2.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après avoir procédé au vote ont obtenu au premier tour à la majorité absolue :**

- 1 - Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY et Mme Marion TROYAT, 27 voix pour**
- 2 - M. Jean-Marie FORT, 4 voix pour**
- 3 - Mme Virginie ESCALIER et M. Philippe CARLIN, 2 voix pour**

**Sont désignées à la majorité absolue :**

**Comme représentante titulaire :**

**Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY**

**Comme représentante suppléante :**

**Mme Marion TROYAT**

**pour siéger au Conseil d'Administration du Collège La Bourgade.**



Bien toujours selon le même mode de scrutin, c'est les, ce sont les candidats de la majorité, Madame ESCA, euh lapsus, Madame c'est parce que vous êtes sortante Madame ESCALIER que votre nom me vient en tête mais Madame NICOLETTI-DUPUY, Adjointe à l'éducation est désignée comme titulaire et Madame TROYAT est désignée comme suppléante.



#### **POINT N° 7 : DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « LE CLOS DES OLIVIERS »**

*Il s'agit désormais de désigner les représentants de la commune au conseil d'administration de la maison de retraite « le Clos des Oliviers ». Alors il s'agit là d'un établissement, qui est un établissement de droit privé, hein puisque l'EHPAD du « Clos des Oliviers » qui est d'ailleurs le seul EHPAD du territoire communal est un établissement social mais qui est privé qui accueille donc des personnes âgées, un conseil de la vie sociale et un conseil d'établissement qui est destiné à échanger, à faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement d'accueil ; le conseil de la vie sociale, il comprend notamment des représentants des résidents, de leur famille, de la direction, du personnel de l'établissement d'accueil et de l'organisme gestionnaire. Un représentant élu de la commune d'implantation d'activités peut également être invité par le conseil de la vie sociale et assister aux débats. Aussi suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la commune pour participer au conseil de la vie sociale de la maison de retraite « le Clos des Oliviers », c'est à dire de l'EHPAD. J'en profite là aussi pour que nous ayons une pensée pour la souffrance qu'ont vécu, non seulement les pensionnaires, mais les agents de tous les EHPAD de la Nation.*

*Heureusement et grâce à l'engagement des agents de l'EHPAD du « Clos des Oliviers », nous n'avons pas eu sur le territoire communal à déplorer de tragédie comme d'autres communes ont pu en déplorer dans des EHPAD des communes proches de la nôtre, donc évidemment je propose que nous ayons une pensée pour les victimes de cette épidémie, pour les agents soignants et administratifs et tous ceux qui ont été mobilisés dans les EHPAD et ailleurs et j'en profite aussi pour saluer l'engagement d'une association qui fait vivre cet EHPAD puisque autour des familles de résidents, une association s'est créée ; elle améliore le quotidien de ces résidents, elle organise des manifestations, des festivités ; elle décline les manifestations communales auprès des résidents de l'EHPAD. Nous-mêmes, lors de la fête patronale, lorsque nous avons eu ce très beau moment de déambulations musicales dans la commune, nous avons tenu à rendre visite aux résidents de l'EHPAD du « Clos des Oliviers » et il ya eu cette scène magnifique que j'ai en mémoire et qui a été immortalisée par une très belle photo prise d'ailleurs par nos services où les résidents de l'EHPAD du « Clos des Oliviers » sont à distance, ils respectent les mesures barrières et ils sont comme ça, face aux musiciens, face aux élus qui, et face aux citoyens qui se joignaient à nous dans ce cortège et ils ont eu ce moment de joie qui était vraiment un moment très émouvant où des résidents chantaient, festoyaient avec nous, tout en respectant les mesures barrières ; donc, je rends hommage à ceux qui ont pu organiser cela et notamment dans nos services, voilà.*

*Pour ce qui concerne la délibération et donc la désignation de nos candidats. Je propose que Monsieur Gilles UGOLINI, conseiller municipal, délégué justement aux personnes âgées et aux personnes handicapées auprès de Madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, Adjointe à la santé et aux solidarités ; donc je propose que Monsieur UGOLINI soit titulaire et que Madame DEPAGNEUX soit suppléante.*



*Y a t'il des candidatures ? Je n'en ai pas reçu. Monsieur RAZAFINDRALAMBO est candidat et Madame ESCALIER demande la parole. Madame ESCALIER vous avez la parole.*

**Madame ESCALIER :**

*Juste une question. Je voudrais juste savoir. Vous avez justement parlé de l'association de l'amicale du Clos des Oliviers. Si Madame, euh bon elle est absente aujourd'hui, sinon j'aurais pu m'adresser directement à elle, Madame GIANNINI avait démissionné, comme vous aviez souhaité que les membres du conseil municipal de la majorité démissionnent de leurs fonctions, je sais que ça a été fait pour d'autres associations de la commune ; donc je voulais juste savoir si Madame GIANNINI avait démissionné de ses fonctions ?*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Ecoutez, évidemment je vous remercie de rappeler cet engagement que j'ai pris, que à chaque fois que des élus exercent des responsabilités à un niveau associatif, évidemment pour les associations subventionnées par la commune mais même pour des associations très visibles, je souhaite que les élus concernés se détachent de leurs responsabilités, c'est ce que tous ont fait. Donc je n'ai pas vérifié point par point où en étaient ces démissions mais évidemment nous avons en tête le respect de cet engagement donc évidemment ces engagements seront respectés. Je rappelle pourquoi j'ai pris cet engagement parce que bien entendu, en tous domaines, on ne peut pas être juge et partie ; c'est-à-dire que, quand on est conseiller municipal, quand on est évidemment en responsabilité, notamment pour voter le budget de la commune et donc les subventions aux associations, on ne peut pas par ailleurs être président ou trésorier notamment d'une association. C'est évidemment un engagement que nous avons à tenir et toutes ces dés..., toutes ces démissions évidemment, seront scrupuleusement vérifiées par nos services. Je me retourne vers eux pour que cela soit fait faire par mon cabinet bien entendu et par nos services pour que cela soit parfaitement régulier.*

*Et donc je dois encore demander si nous pouvons voter à main levée, c'est bien ça ? Bien, êtes-vous d'accord pour que nous votions sur cette délibération à main levée ? Qui est contre ? Pas de contre. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Qui est pour ?*

**Vote du Conseil : Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Tout le monde est pour le vote à main levée. Nous passons donc au vote. Sur la délibération qui vote pour ? Alors j'ai enregistré la candidature de Monsieur RAZAFINDRALAMBO mais pour le groupe de Monsieur CARLIN, y a-t-il des candidatures pour cette délibération ? Non, il n'y en a pas. Donc qui vote pour Monsieur UGOLINI et Madame DEPAGNEUX ? 27. Qui vote pour Monsieur RAZAFINDRALAMBO ? 4. Y a-t-il des abstentions ? 2. Bien. Monsieur UGOLINI et Madame DEPAGNEUX sont désignés pour nous représenter au conseil de la vie sociale de l'EHPAD de la maison du « Clos des Oliviers ».*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après avoir procédé au vote, ont obtenu au premier tour à la majorité absolue : 27 voix pour M. Gilles UGOLINI et Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, 4 voix pour M. RAZAFINDRALAMBO et 2 abstentions.**

**Sont désignés :**

**En qualité de titulaire :**

**M. Gilles UGOLINI**



En qualité de suppléante :  
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD

pour siéger au Conseil d'Administration de la maison de retraite « Le Clos des Oliviers ».



## **POINT N° 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Le point numéro huit appelle l'examen de la modification du tableau des emplois permanents. C'est Madame la Première Adjointe en charge du personnel qui présentera cette délibération. J'en profite pour rappeler que je me suis exprimé dans cette enceinte, sous ce chapiteau devant l'ensemble du personnel communal, pour lui dire, au nom de notre conseil municipal, la façon dont nous procéderons dans l'exercice des responsabilités puisque bien entendu les citoyens ont élu un conseil municipal et un exécutif municipal et un Maire, charge à l'administration de mettre en œuvre la politique sur lesquels, sur laquelle les citoyens ont fait confiance à une équipe et donc jamais il ne faut mélanger les choix politiques et l'exercice administratif. Mais bien entendu, l'administration communale est en responsabilité pour mettre en œuvre, dans le strict respect du devoir de réserve des agents mais dans le strict respect de la nécessité de mettre en œuvre la politique communale, et bien l'exercice donc de cette, de cette politique et le respect des engagements pris devant nos concitoyens.*

*Donc j'ai dit, pour résumer, aux agents de la collectivité quand tout domaine eh bien ! il faudra bien entendu une mise en œuvre très opérationnelle, très concrète de la volonté politique exprimée par les élus parce que la volonté, elle s'exprime par le suffrage universel une fois que les citoyens se sont prononcés, d'autant plus quand ils se sont prononcés aussi clairement eh bien ! il faut que cette volonté politique puisse s'exprimer très concrètement et que donc les choses s'appliquent et que l'administration soit efficace au service de nos concitoyens, que quand une volonté est formulée, cette volonté elle est arbitrée par le maire et son exécutif mais je souhaite évidemment qu'elle soit aussi alimentée, tout au long du mandat, par ce fameux conseil consultatif de la vie communale que nous créerons et avec lequel nous écouterons nos concitoyens, lequel nous ferons participer nos concitoyens.*

*Mais une fois que la décision est prise, une fois qu'elle est arbitrée et au quotidien nous avons des arbitrages à faire et dans les longues journées que je passe à l'hôtel de ville, tout au long de la journée, je dois prendre des arbitrages au nom de notre conseil municipal, au nom de tous les trinitaires, une fois que l'arbitrage est pris, il faut que la volonté s'applique et elle s'applique grâce à l'efficacité de notre administration donc j'ai un haut niveau d'exigence pour notre administration mais nous avons aussi des devoirs vis-à-vis de notre administration parmi eux, parmi ces devoirs il y a le respect justement de leur obligation de réserve. Jamais nous n'amènerons les agents de l'administration à être dans une complaisance avec les élus jamais, nous respecterons les agents comme des fonctionnaires qui, pour certains étaient là bien avant nous, et qui pour certains, sans doute, seront là après nous.*

*Donc nous respecterons cette continuité de l'exercice du service public que représente, la fonction publique territoriale et dans cet exercice nous mettrons de la transparence et nous mettrons de la justice.*



*C'est la grille de lecture que je souhaite appliquer pour la gestion de l'administration dont j'ai la lourde charge avec plusieurs élus et notamment ma première adjointe en charge du personnel communal.*

*Vous avez la parole Madame la première adjointe.*

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

*Merci Monsieur le Maire. Donc mes chers collègues, cette délibération porte sur la modification du tableau des emplois permanents de notre collectivité. Les modifications qui vous sont proposées ici sont des ouvertures de postes qui permettront aux agents, qui peuvent prétendre, soit à un avancement par la promotion interne, soit à un changement de grade, de voir leur carrière évoluer. Cette modification, comme vient de le préciser Monsieur le Maire, donc cette modification du tableau nous permettra à terme de travailler un futur organigramme des services municipaux et ainsi, par le biais des services administratifs, décliner notre projet politique.*

*Je vous rappelle qu'aucune suppression de poste n'a été faite et que ces ouvertures ne donnent pas lieu à recrutement. Je ne vais pas forcément vous faire lecture éventuellement de tout le tableau mais je peux répondre à vos questions s'il y en a.*

*Madame MARTELLO ?*

**Madame MARTELLO :**

*Merci. Alors avant de débattre sur cette délibération et puisqu'elle est en corrélation avec les ressources humaines, nous nous interrogeons sur l'attribution de la prime COVID pour le personnel. Est ce que vous y avez pensé ? Euh, voilà. Est-ce que vous avez déjà une idée de ça ? Comment vous allez faire ? Voilà ! Je vous demande pas le détail, mais est ce que vous y avez déjà pensé ?*

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

*Je vais laisser la parole à Monsieur le Maire.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Est ce que je peux dire un mot ? Oui, évidemment nous souhaitons que les agents de la collectivité qui ont été particulièrement exposés au cours de l'épidémie et du confinement et bien puissent voir leur engagement valorisé dans le respect de la réglementation mais évidemment par une prime. Je pense notamment à trois secteurs de notre administration au sens large, la police municipale, les aides à domicile du CCAS et évidemment l'accueil de la mairie parce que, là aussi, j'ai des images en tête. Je me souviens, tous les jours en passant au rond-point pour aller travailler moi-même pendant le confinement, d'avoir vu les agents de la police municipale qui, notamment au début de la crise, contrôlaient ces fameuses attestations, parfois de façon, euh voilà, un peu difficile parce que, bien entendu, nos concitoyens n'étaient pas forcément contents de le faire, d'avoir à le faire, d'avoir à se justifier. Ils le faisaient au contact direct et je me souviens d'avoir pensé que cette tâche était difficile. De la même manière, les aides à domicile qui continuaient, on évoquait tout à l'heure les personnes âgées, les personnes handicapées, qui continuaient de rendre visite à domicile ; visites et services, au nom de la collectivité, aux citoyens trinitaires évidemment elles méritent bien notre reconnaissance et j'ai aussi une image en tête, c'est celle de, du chef de service de l'accueil et l'état civil de notre mairie, qui alors même que c'est un fonctionnaire de haut grade si j'ose dire de notre administration, bien il considérait que ça ne l'empêchait pas d'avoir à passer un coup de balai de temps en temps dans le hall de la mairie et d'avoir à accueillir les situations de détresse et effectivement je souhaite que nous rendions hommage à ces agents.*



*Je le ferais solennellement à l'occasion de la fête nationale puisque lors de la cérémonie que nous tiendrons le 14 juillet, évidemment nous aurons un moment solennel pour rendre hommage aux agents de la collectivité mobilisés, à tous les agents de la Nation et à tous les citoyens de la République qui ont été exposés à cette crise. Je vous remercie.*

**Madame MARTELLO :**

*Merci. Donc pour en revenir au tableau synthétique qui restitue l'accord de la collectivité pour les avancées de grades du personnel lors du mouvement interne, vous envisagez un avancement pour 12 personnels. C'est bien, nous les félicitons. Cependant, nous aurions aimé savoir si vous aviez une estimation chiffrée du coût de ces avancements sur la masse salariale et quel en est l'avis des syndicats.*

*Je m'en inquiète car nos efforts portés sur la masse salariale ont été très favorablement remarqués par la Préfecture. Donc je rappelle ces efforts, c'était la régularisation du temps de travail des agents à 35 heures, la projection des départs à la retraite, la maîtrise des recrutements et ces efforts doivent absolument être poursuivis. Par ailleurs, nous constatons, depuis votre installation, une réorganisation rapide avec des mouvements du personnel en interne, sans consultation ni concertation des instances. J'espère donc que cette réorganisation et ces avancements rapides...*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Le micro est-il coupé parce que je, je ris de ce que vous dites... Oh, pardon, il n'était pas coupé.*

**Madame MARTELLO :**

*Non mais riez, je vous en prie, j'ai l'habitude que vous ricaniez*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Non, non, je ne ricane pas, je vais vous répondre.*

**Madame MARTELLO :**

*J'espère que cette réorganisation et ces avancements rapides tiennent compte réellement, réellement de compétences professionnelles car je vous rappelle qu'une plainte est en cours à votre encontre pour soustraction de documents administratifs mais je sais pouvoir compter sur l'administration pour régulariser cette situation et cependant, en attendant, nous ne voterons pas cette délibération.*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Alors, Madame MARTELLO... Oui je répondrai tout à l'heure à Madame MARTELLO qui, comme d'habitude, balance l'artillerie lourde, des propos très graves sur lesquels je vais lui répondre. Mais, Madame ESCALIER vous avez demandé la parole ? Madame ESCALIER.*

**Madame ESCALIER :**

*Donc nous sommes très attachés, Monsieur CARLIN et moi-même, au service public puisque nous sommes concernés professionnellement tous deux.*



*Donc voilà, nous souhaitons l'évolution de carrière des agents, lorsque c'est possible mais ça doit pas se faire au détriment de, des finances communales donc vous nous confirmez qu'il n'y a pas de création de postes supplémentaires, donc nous voterons pour cette délibération. Voilà, c'était juste une petite intervention.*

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Alors d'abord des précisions. Non je vais quand même commencer par un complément sur ce que je disais tout à l'heure pour les agents impliqués dans la crise, j'ai oublié de citer, ça m'est venu juste après, les agents des écoles parce que vous savez que dans nos écoles nous avons accueilli notamment les enfants des soignants tout au long en fait du confinement et cela grâce à la mobilisation de nos agents.*

*Pour ce qui concerne cette délibération. Il s'agit, comme l'a dit la Première Adjointe, du tableau des emplois permanents ; c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas figé. Ce sont juste les possibilités qui sont offertes à la commune de faire avancer ou pas en grade des agents, avec parfois effectivement un impact financier, de recruter ou pas, parce que évidemment on ne dit pas qu'on ne recrute pas du tout. Il y a par exemple des agents qui partent à la retraite et qui nécessitent d'être remplacés, y en a d'autres qui partent à la retraite et qui, peut-être grâce à un effort de mutualisation, d'optimisation, ne nécessiteront pas d'être remplacés par une personne en particulier.*

*Il y a bien entendu des besoins qui peuvent apparaître et donc là c'est simplement le tableau des emplois permanents, c'est-à-dire les possibilités qui sont offertes dans la transparence et dans la justice, de faire modifier les postes. Evidemment tout cela a vocation aussi à déboucher sur ce qu'on appelle un organigramme, c'est-à-dire une organisation précise de qui fait quoi ? Dans l'administration communale et cet organigramme il doit évidemment être très lié au projet politique parce qu'à partir du moment où on dit qu'on s'engage sur tel ou tel sujet, il faut décliner l'organisation de l'administration à partir de ce projet et c'est évidemment ce que nous allons faire. Alors je dis un mot parce que Madame MARTELLO a évoqué une plainte à mon encontre donc le tribunal jugera ; pour l'instant d'ailleurs, il n'y a pas de tribunal, simplement une plainte effectivement dont j'ai eu connaissance. Madame MARTELLO semble-t-il a porté plainte parce que j'ai diffusé, comme j'avais le droit de le faire puisqu'il s'agit d'une pièce communicable et que surtout je considérais que l'intérêt général était en jeu, j'ai diffusé un document qui avait été porté à ma connaissance, concernant le retoquage d'une délibération communale où, lors d'une délibération du conseil municipal de fin de mandat précédent, la municipalité avait décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière pour la construction d'un hypothétique projet de salle polyvalente à quelques semaines de l'élection.*

*Vous vous souvenez que malgré des engagements qui avaient été pris en 2014 par la majorité sortante, aucune salle polyvalente n'avait été construite, ni même projetée ; nous sommes d'ailleurs sous ce magnifique chapiteau et quelques semaines avant l'élection, Madame MARTELLO, candidate avait proposé un projet et de le déléguer au SIVOM Val de Banquière. Il se trouve que le Préfet a écrit à la municipalité précédente en demandant à la municipalité de reporter, d'annuler cette délibération, de le faire dans les deux mois.*

*Effectivement, j'ai eu connaissance de ce document. J'ai considéré, et alors sachant que Madame MARTELLO a jugé opportun, à quelques jours des élections, d'organiser une réunion avec des architectes et avec les services municipaux ; j'évoquais tout à l'heure la nécessité de respecter les agents de l'administration et de ne pas les impliquer dans des démarches politiques.*



Madame MARTELLO était présente à une réunion concernant ce projet et elle a communiqué sur les réseaux sociaux en disant que le projet avançait et qu'il n'y avait pas de problème, que ça allait se faire, etc. alors même que le Préfet lui avait demandé d'annuler cette délibération. Quand j'ai appris cela, effectivement j'ai considéré qu'il était de mon devoir de communiquer ce document de l'Etat à la presse pour que les citoyens en aient connaissance ; il s'en est suivi un article dans la presse qui était loin de m'être favorable et donc effectivement j'assume cette décision et Madame, je m'étonne que vous assumiez d'avoir, de ne pas avoir respecté la demande du Préfet qui considérerait votre délibération comme illégale. Mais nous ne sommes pas dans l'ordre du jour donc puisque vous avez porté plainte, nous aurons peut-être l'occasion de nous en expliquer, mais j'ai hâte de pouvoir m'en expliquer avec vous Madame et moi je serais à votre place, j'aurais plutôt honte d'évoquer ce sujet ; semble-t-il vous n'avez pas honte mais ça n'est pas la première fois que je constate que vous n'avez pas honte.

Alors pour revenir à l'ordre du jour de la délibération évidemment nous avons à coeur de ne pas alourdir la charge salariale de notre collectivité mais bien entendu des modifications peuvent avoir lieu. Je rappelle, par exemple, que la majorité précédente avait fait le choix de créer un poste de Directeur Général Adjoint dans notre collectivité qui n'avait jamais existé jusqu'à présent. Je salue Madame la Directrice Générale Adjointe qui est avec nous dans l'administration avec qui je travaillais cet après-midi mais je précise que vous même vous aviez alourdi, si j'ose dire, la masse salariale en créant des postes de cadres qui n'avait jamais existé dans notre collectivité.

Voilà, donc j'ajoute sans stigmatiser aucun de nos agents que votre ancienne Cheffe de cabinet a réintégré l'effectif communal dont elle était membre le 14 mars, c'est-à-dire la veille de l'élection ; donc voilà les choix qui sont faits en termes d'effectif communal.

Ce sont des choix que vous avez faits et qu'aujourd'hui j'assume parce que je suis à la charge de cette collectivité et donc bien entendu les décisions que j'ai à prendre elles le sont sur la base aussi de vos choix antérieurs. Donc, comme vous l'avez évoqué, il y a dans notre collectivité un effectif significatif. Il y a des départs en retraite dans un nombre significatif, notamment dans les deux à trois ans qui viennent, il y aura beaucoup de départs à la retraite et donc au fur et à mesure et puis il y aura d'autres départs, il y aura des agents qui seront appelés à d'autres horizons. J'ai appris par exemple cet après-midi le départ d'un agent qui n'a pas démérité, qui a effectivement rendu de fiers services à la commune mais qui s'est vu proposer une autre opportunité et qui donc quittera l'effectif communal. Il y en aura d'autres et puis il y aura des nécessités d'embaucher bien-entendu et nous assumerons ces responsabilités mais nous le ferons en grande responsabilité justement et en grande transparence parce que, Madame MARTELLO, voyez tout à l'heure je disais que vous disiez des choses très graves mais vous dites aussi des choses amusantes parce que quand les représentants du personnel, d'ailleurs les organisations syndicales vous auront entendu, et heureusement c'est enregistré, vous me reprochez à moi un manque de transparence et de concertation avec les agents communaux, quand je lis les comptes-rendus que faisaient les représentants des agents de la collectivité de la façon dont vous gériez le personnel Madame, à la tête de cette collectivité eh bien ! je crois que là aussi je remarque que vous n'avez pas honte vous n'avez jamais honte finalement de ce que vous dites donc je redonne la parole à Madame la Première Adjointe en charge du personnel, mais je lui signale que Madame ESCALIER a demandé la parole.

Oui, vous voulez qu'on parle de votre Cabinet ? Non. D'accord, d'accord ok.



### **Madame ESCALIER :**

*Je veux juste revenir sur donc l'objet de la délibération et revenir sur un point important, c'est sur l'état des finances communales. Je vais pas vous apprendre que la commune est dans le réseau d'alerte, Monsieur POLSKI et je sais, j'ai connaissance d'injonctions de la préfecture et des services départementaux des finances où il était fortement recommandé de baisser la masse salariale et à ma connaissance, il faudrait encore des départs et des non remplacement d'agents, entre 15 et 20 personnes, pour que l'on puisse retrouver un niveau de masse salariale correct pour une commune de notre taille. Donc voilà, juste encore alerter sur ...*

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Mme ESCALIER vous avez tout à fait raison de pointer ce sujet mais bon Madame MARTELLO m'y contraint, je n'ai pas forcément prévu d'évoquer ce sujet-là aujourd'hui mais parmi les cadeaux, si j'ose dire, que j'ai trouvés sur mon bureau en arrivant.*

*Alors je le dis pour les citoyens, dans mon bureau il n'y avait pas beaucoup de choses, quand je suis arrivé beaucoup de dossiers enfin les tiroirs étaient vides, certaines cases de dossiers étaient vides, également je n'ai pas trouvé beaucoup de documents mais j'ai trouvé un document important que je ne peux pas communiquer pour l'instant parce que nous sommes dans une phase préalable mais dont je peux communiquer le fond c'est, ce sont les observations préalables de la chambre régionale des comptes qui s'est déplacée dans notre commune et sans révéler le contenu de ces observations je dois dire que quand j'ai trouvé ce rapport dans mon bureau en arrivant, l'une des seules choses qu'y est restée, et bien les observations sont assez sévères, je dirais même que les observations que moi-même je formulais comme élu d'opposition avant d'accéder aux responsabilités étaient presque tendres comparativement aux observations que nous commenterons de la Chambre Régionale des Comptes.*

*Effectivement, elles évoquent beaucoup de sujets mais vous comprendrez que pour l'instant je ne puisse communiquer là-dessus ; évidemment je m'exprimerai devant le conseil municipal en temps utile là-dessus et vous avez raison Madame ESCALIER de dire qu'il nous faut faire un effort, non pas tellement bien-sûr sur la masse salariale mais ce terme est toujours, apparaît un peu comme dévalorisant, mais bien entendu il faut surtout faire en sorte que chacun des agents de cette collectivité soit à sa place, soit au mieux de ce qu'il peut faire et même que nous puissions l'accompagner pour qu'il aille au-delà de ce qu'il fait et qu'il aille au maximum de ses possibilités ; c'est le sujet de la promotion interne, c'est le sujet de l'avancement de grade, c'est le sujet des concours, du mérite républicain que prévoit notre système pour que les agents ne soient pas cantonnés à leur place mais qu'ils puissent en permanence donner plus et nous avons un grand nombre d'agents dans notre collectivité qui sont là depuis des décennies, qui sont, qui ont commencé au bas de l'échelle si j'ose dire et qui aujourd'hui occupent les plus hautes responsabilités et c'est l'honneur du mérite républicain que de pouvoir permettre cela et c'est cela que nous évoquons aussi aujourd'hui parce que moi je veux pouvoir, quand un agent réussit un concours, quand il est en capacité, au lieu d'exécuter des ordres tout à coup de prendre d'avantage de responsabilités, je veux pouvoir lui accorder ses responsabilités et lui accorder ses responsabilités souvent c'est évidemment dans l'intérêt général, ça permet de mieux gérer, ça permet de gagner du temps, ça permet d'aller trouver des subventions pour la commune, ça permet de créer des dispositifs qui vont ramener des recettes à la commune ; donc avoir des agents, s'ils sont à leurs places, s'ils sont compétents, s'ils sont accompagnés, s'ils sont respectés par l'autorité, ben c'est un atout.*



*C'est à ça que ça sert la fonction publique territoriale et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre Madame ESCALIER et Monsieur CARLIN puisque vous l'avez évoqué, vous êtes vous mêmes des agents de collectivités territoriales donc bien entendu nous aurons cette gestion du personnel communal avec transparence, avec justice, avec responsabilité non pas dans la gabegie mais dans l'efficacité et je peux vous dire qu'à chaque fois que je déciderai d'un recrutement, parce que c'est ma responsabilité, à chaque fois que je déciderai d'un recrutement et bien ce recrutement sera précisément mesuré dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt général, pour le bien de La Trinité.*

*Je vous demande que nous votions. Qui est contre le tableau des emplois permanents de notre collectivité ? 4. Qui s'abstient ? Aucune abstention. Qui est pour ? 29.*  
*Je salue l'esprit de responsabilité du groupe de Monsieur CARLIN et de Madame ESCALIER qui savent faire la part des choses entre le politique et l'intérêt général.*

*Il s'agit désormais, nous avons deux votes, en fait ; nous avons d'abord le vote sur le tableau, la modification du tableau des emplois permanents tels que présentés dans le tableau et nous avons aussi la nécessité d'inscrire au budget 2020, d'accord, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois.*  
*Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Aucun. Qui est pour ? 29.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- 1. D'accepter les modifications du tableau des emplois permanents telles que présentées ci-dessous :**

| Cadres d'emplois et grades :                      | Nombre d'emplois créés | Nombre d'emplois pourvus | Modifications           |
|---------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b>Cadres d'emplois des Attachés Territoriaux</b> |                        |                          |                         |
| Attaché Hors Classe                               | <b>1</b>               | <b>1</b>                 |                         |
| Attaché Principal                                 | <b>6</b>               | <b>4</b>                 | Création d'1 poste en + |
| Attaché                                           | <b>4</b>               | <b>2</b>                 |                         |



| <b>Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux</b>                                          |    |    |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|---------------------------|
| Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe                                              | 3  | 3  |                           |
| Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe                                              | 1  | 0  |                           |
| Rédacteur                                                                                   | 5  | 5  |                           |
| <b>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux</b>                             |    |    |                           |
| Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe                                  | 18 | 16 | Création de 2 postes en + |
| Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe                                  | 16 | 10 |                           |
| Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe à temps incomplet 17,5/35 heures | 1  | 1  |                           |
| Adjoint Administratif                                                                       | 4  | 4  |                           |
| Adjoint Administratif à temps incomplet. 30h/35 heures                                      | 1  | 1  |                           |
| <b>Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux</b>                                         |    |    |                           |
| Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe                                             | 1  | 1  |                           |
| Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe                                             | 1  | 0  | Création d'1 poste        |
| Technicien                                                                                  | 2  | 2  |                           |
| <b>Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux</b>                                  |    |    |                           |
| Agent de Maîtrise Principal                                                                 | 15 | 13 | Création d'1 poste en +   |
| Agent de Maîtrise                                                                           | 6  | 4  |                           |
| <b>Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux</b>                                 |    |    |                           |
| Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe                                      | 7  | 6  | Création d'1 poste en +   |
| Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe                                      | 12 | 9  | Création de 3 postes en + |
| Adjoint Technique                                                                           | 18 | 18 |                           |



| <b>Cadre d'emplois des Chefs de service Territoriaux de Police Municipale</b>                         |   |   |                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|-------------------------|
| Chef de service de police municipale Principal de 1 <sup>ère</sup> classe                             | 2 | 1 | Création d'1 poste en + |
| Chef de service de police municipale Principal de 2 <sup>ème</sup> classe                             | 1 | 1 |                         |
| Chef de service de police municipale                                                                  | 1 | 0 |                         |
| <b>Cadre d'emplois des Agents Territoriaux de Police Municipale</b>                                   |   |   |                         |
| Brigadier Chef-Principal                                                                              | 5 | 4 |                         |
| Gardien-Brigadier                                                                                     | 6 | 5 |                         |
| <b>Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles</b>                     |   |   |                         |
| Agent Spécialisé. des Ecoles Maternelles Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe                         | 8 | 6 | Création d'1 poste en + |
| Agent Spécialisé. des Ecoles Maternelles Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe                         | 2 | 2 |                         |
| <b>Cadre d'emplois des Bibliothécaires Territoriaux</b>                                               |   |   |                         |
| Bibliothécaire Principal                                                                              | 1 | 1 |                         |
| <b>Cadre d'emplois des Assistants de Conservation Territoriaux du Patrimoine et des Bibliothèques</b> |   |   |                         |
| Assistant de conservation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe                                        | 1 | 1 |                         |
| <b>Cadre d'emplois des Adjointes Territoriaux du Patrimoine</b>                                       |   |   |                         |
| Adjoint du Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe                                            | 2 | 1 | Création d'1 poste en + |
| Adjoint du Patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe                                            | 3 | 3 |                         |
| Adjoint du Patrimoine                                                                                 | 2 | 0 |                         |
| <b>Cadre d'emplois des Assistants Territoriaux d'enseignement artistique</b>                          |   |   |                         |
| Assistant Principal de 1 <sup>ère</sup> classe d'enseignement artistique                              | 1 | 1 |                         |
| <b>Intégration Personnels – Association loi 1901</b>                                                  |   |   |                         |
| Enseignant de musique                                                                                 | 2 | 2 |                         |
| <b>Emploi fonctionnel</b>                                                                             |   |   |                         |
| Directeur Général des Services                                                                        | 1 | 1 |                         |
| Directeur Général Adjoint des Services                                                                | 1 | 1 |                         |
| <b>Emplois spécifiques</b>                                                                            |   |   |                         |
| Chargé de Communication                                                                               | 1 | 0 |                         |
| Collaborateur de Cabinet                                                                              | 1 | 0 |                         |



**2. D'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois, chapitre 012.**

**Vote du Conseil : Pour : 29**

**Contre : 4**

**Abstention : 0**

*Eh bien, l'ordre du jour est épuisé mais nous ne sommes pas épuisés.*



**POINT N° 9 : BILAN DES OPERATIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2019**

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Euh ! Pardon. Excusez-moi, je vais, excusez-moi et en plus c'est une délibération très importante, il s'agit de la délibération numéro 9 qui concerne le bilan des opérations foncières pour l'année 2019. Donc, il s'agit évidemment, conformément aux dispositions réglementaires de délibérer sur le bilan de la politique foncière de la commune qui intègre à la fois les mutations formalisées par la commune de La Trinité et celles qui s'inscrivent dans le cadre de la politique foncière menée en partenariat avec l'établissement public foncier PACA, sur le territoire communal.*

*Vous avez donc des tableaux ; j'attirerai pour ma part particulièrement votre attention parce que, il y a, donc c'est le bilan des opérations foncières alors d'abord je dois dire bien entendu pour nos concitoyens et pour les présents au conseil municipal que ce bilan évidemment est celui de l'équipe sortante et non pas de ma majorité puisqu'il s'agit de l'année 2019 mais comme je l'ai dit tout à l'heure, depuis le jour de mon installation, j'assume toutes les responsabilités et donc j'ai un avis sur ce bilan mais aujourd'hui ce bilan je le fais bien et charge à moi avec mon équipe de le dépasser et de trouver d'autres perspectives. J'attire particulièrement l'attention des conseillers municipaux et des citoyens sur la vente de l'ensemble immobilier la poste sur la parcelle cadastrale AE 76-77 cédée par la commune le 8 novembre 2019 pour 924.000 euros. Je m'étais exprimé à l'époque comme élu d'opposition sur cette cession.*

*Je considère que elle n'était pas une bonne.., d'une mesure de bonne gestion parce que il s'agit pour que les concitoyens le sache de bâtiments qui sont, qui abritent la poste, qui abritent d'autres locaux, qui sont situés immédiatement en face de la mairie, qui sont en plein centre de la commune et qui, en plus, rapportaient de l'argent à la commune, rapportaient des loyers donc tous les français le savent quand on brade le patrimoine, quand on brade les bijoux de famille, quand on brade du foncier qui rapporte eh bien ! ça fait rentrer de l'argent frais mais très rapidement ça diminue les recettes et donc à l'époque nous nous étions prononcés très fortement contre cette délibération parce que pour équilibrer un budget, un budget qui d'ailleurs avait été déséquilibré par l'inscription qu'avait faite la majorité sortante, je ne règle pas des comptes là vraiment j'informe les citoyens, la majorité sortante en décembre 2018 avait inscrit au budget de la commune en recettes la somme de 2 millions d'euros, pour une somme qui n'est jamais intervenue et elle l'avait inscrite au compte administratif c'est à dire le document où on conclue les comptes, où on dit « bon on avait prévu de vendre et est-ce que ça a été vendu ou pas » si ça n'a pas été vendu, on retire cette recette.*



*Non, non. Là ça n'avait pas été vendu mais au compte administratif le 20 décembre 2018 cette recette appartenait, était toujours inscrite. Donc là encore évidemment les services fiscaux de l'Etat se sont rapprochés de la commune, en confidentialité à l'époque, mais aujourd'hui j'assume la responsabilité donc je le sais se sont rapprochés pour demander à la majorité sortante de corriger cette erreur très grave, très insolite, d'inscription d'une recette.*

*Donc la municipalité sortante a été contrainte de retirer cette recette et il a fallu, en catastrophe, trouver d'autres recettes et qu'est ce qu'on trouve en catastrophe quand on n'a pas d'autres recettes et bien, on brade le patrimoine et c'est comme cela qu'a été décidé la vente des bâtiments communaux pour 924.000 euros et qui désormais ne pourrons plus nous rapporter aucune recette donc dans le bilan foncier de 2019, je voulais vraiment que les citoyens comprennent cette question-là parce que évidemment c'est une mesure qui grève le patrimoine communal très gravement.*

*Voilà. Y a-t-il des remarques ? Madame ESCALIER, vous avez la parole.*

### **Madame ESCALIER :**

*Alors effectivement cette délibération est purement administrative et effectivement, je déplore aussi de voir apparaître la vente de certains biens communaux que j'avais moi-même dénoncée lors du dernier conseil municipal de 2019. Cette vente, ben est simplement le renoncement de la politique financière qui avait été établie en début de mandat 2014-2020 et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai quitté la majorité. Donc il y avait d'autres biens à vendre avant celui-ci et c'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Merci Madame ESCALIER. Effectivement, une fois n'est pas coutume, nous étions d'accord sur ce sujet et effectivement les citoyens savent que sur des sujets importants, parfois au-delà des sensibilités, on peut faire la même analyse.*

*Madame MARTELLO, vous demandez la parole ? Vous avez la parole.*

### **Madame MARTELLO :**

*Je ne vais pas faire un roman parce que, comme vous l'avez dit, les fonctionnaires ont certainement hâte de rentrer. Je voulais simplement vous dire que ce que vous décrivez c'est la conséquence de votre politique d'obstruction de vente, c'est tout. Pour la délibération, nous voterons pour cette délibération. J'avais simplement une question je voulais savoir si vous aviez calculé l'encours de la dette auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) comme cela doit se faire, c'est tout merci.*

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Bien sûr, mais la dette auprès de l'EPF alors, pour que nos concitoyens comprennent bien, c'est une donnée qui est quand même assez mouvante puisque vous savez que l'Etablissement Public Foncier se positionne avec la commune pour réaliser certaines acquisitions et certains projets stratégiques que vous aviez décidés. Vous aviez notamment décidé sur le site de la gare de mener une opération totalement surdimensionnée de huit étages sur lequel vous aviez été retoqués par l'architecte des bâtiments de France et vous avez été contraints de retirer ce projet ; mais ce projet, il est lancé. Aujourd'hui, nous sommes contraints de revoir avec l'EPF un projet d'une manière plus dimensionné, plus réaliste, plus adapté et aussi dans l'intérêt général.*



*Donc, évidemment, nous travaillons de près avec l'Etablissement Public Foncier Régional sur ces aménagements et sur l'ensemble des opérations financières que je vous communiquerai quand nous aurons avancé sur ces sujets.*

*Y a-t-il d'autres remarques ? Bien sûr, moi non plus d'ailleurs. Madame ESCALIER ?*

*Madame ESCALIER n'a pas le micro donc je vais simplement dire que quand elle déplore la vente, elle n'incrimine pas l'acquéreur et vous avez raison de le dire d'autant que l'acquéreur, là c'est le Sivom Val de Banquière. Bon, mais évidemment vous ne le déplorez pas, moi non plus. Le Sivom Val de Banquière a voulu donner un coup de main à la commune et on ne peut pas l'incriminer mais ce que nous incriminons vous et moi finalement, chacun à notre place, c'est que la commune n'ait pas gardé la main et n'ait pas gardé les recettes sur ces opérations et sur ces biens.*

*Bien, qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? 2 abstentions et je proposerai à ma majorité, même s'il s'agit d'un bilan de la municipalité sortante, dans un esprit constructif et surtout un esprit de responsabilité parce que nous aurons nous-mêmes à gérer la suite de ces opérations foncières, je propose que nous votions évidemment pour ce bilan. Je vous remercie.*

**Il est procédé au vote de la délibération.**

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver le bilan au 31/12/2019 des opérations immobilières réalisées par la Commune de LA TRINITE, traitées en direct ou au travers de l'Etablissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur telles que mentionnées dans les tableaux joints à la présente délibération.**

**Vote du Conseil : Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

*Cette délibération est adoptée et donc l'ordre du jour est épuisé.*

~~~~~

*Je vous propose de passer aux questions orales. J'ai reçu deux questions orales l'une de Madame MARTELLO et l'une de Madame ESCALIER. Je précise que la question orale, comme je l'ai dit tout à l'heure, de Madame ESCALIER est arrivée hors délais puisque nous avons un règlement intérieur qui prévoit que le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.*

*Bon donc pour la suite je demanderai aux conseillers municipaux et notamment par respect pour notre administration, pour qu'elle puisse s'organiser, mais je sais que ça a été fait sans irrespect évidemment, je demanderai aux élus de respecter ces délais mais évidemment je ne vais pas brimer cette question donc voilà. Alors je propose là aussi contrairement à ce qui a été fait par le passé, où les élus déposaient une question et puis c'était la majorité qui lisait la question, non, moi je propose que là aussi dans un esprit d'équilibre, dans un esprit de respect des droits de l'opposition, d'une façon respectueuse et équilibrée les deux questions orales déposées par les élus d'opposition nous soient présentées par les élus d'opposition.*

*Je ne suis pas sûr qu'il y ait besoin de les lire en intégralité, elles figureront dans le compte rendu bien entendu mais je propose que vous ayez la parole l'une et l'autre Mesdames, pour exposer ces questions synthétiquement et que je puisse au nom de la majorité municipale et au nom de tous les trinitaires y répondre.*



*Donc, dans l'ordre de dépôt des questions, Madame ESCALIER je vais d'abord donner la parole à Madame MARTELLO. Donc évidemment, ces questions j'en ai eu connaissance et je vous demande Madame MARTELLO de les exposer brièvement pour nos concitoyens et synthétiquement.*



### **Question orale déposée par la liste « La Trinité qui vous ressemble » :**

#### **MADAME MARTELLO :**

Ca va pas être long, Monsieur le Maire,

Lors de la crise sanitaire et dans le cadre de l'approvisionnement en masques pour la population, la métropole Nice Côte d'Azur a proposé aux communes de s'associer à un groupement de commande. La commune de La Trinité s'est positionnée pour une commande de 20 000 masques. Nous avons mis en place une organisation qui permet dans un temps réduit de satisfaire le maximum de Trinitaires.

La livraison aux communes s'est déroulée en 2 temps.

- Première livraison de 10 000 masques le 7 mai – distribution le week-end du 8 et 9 mai. Le 13 mai, distribution aux personnes vulnérables.

Je salue ici le très bon travail d'équipe des agents de La Trinité.

- La deuxième livraison des autres 10 000 masques a été effective à la période de votre installation.

A votre demande nous vous avons laissé la charge de la distribution.

Force est de constater que rien n'a été organisé depuis, pour assurer la distribution de ces masques disponibles.

Je rappelle que le COVID 19 est encore présent.

Dès votre installation votre priorité a été d'organiser 3 manifestations (Fête patronale, fête de la musique, 14 juillet) alors que celles-ci avaient été annulées vu la crise sanitaire.

Nous avons réaffecté les budgets de ces manifestations à la gestion du COVID 19 et notamment pour la protection des personnels, des enfants dans les écoles.

J'alerte ! Vos actions sont prioritairement festives et non sanitaires.

Je m'interroge sur le coût en dépassement de ces manifestations et le coût des heures supplémentaires générées.

Ayant visualisé lors de sa retransmission en direct la fête de la musique, j'ai pu observer qu'il y avait plus d'agents communaux que de spectateurs, et que le respect des gestes barrières n'étaient pas imposés comme le demandaient les autorités nationales et préfectorales.

Aussi je vous demande de bien vouloir m'indiquer le nombre de participants et le coût budgétaire de ces actions.

Notre question est,

Que faites-vous des 10 000 masques disponibles destinés à la protection de la population de La Trinité ?



Que de temps perdu pour les associations qui se sont efforcées de créer avec hâte des masques destinés à la population, souvent dans des conditions d'hygiène peu maîtrisés.  
Merci pour votre réponse.

### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Madame MARTELLO là aussi, vraiment décidément vous ne manquez pas de culot hein ! ... Alors sur la distribution des masques. Vous avez distribué effectivement, plus tard que tout le monde d'ailleurs, si on regarde les communes alentours des masques, au lieu de les faire distribuer notamment à domicile par des agents de la collectivité, vous vous êtes mise en scène dans une distribution qui ressemblait plus souvent à un concours de selfies qu'à quelque chose de digne et de responsable. Vous vous êtes de très nombreuses fois prise en photo et affichée, le masque au menton conformément, je plaisante, parce que ça n'est pas du tout conforme aux recommandations, certains des élus de votre majorité le cigare au bec, excusez-moi du caractère trivial mais évidemment ça a choqué beaucoup de trinitaires, faisant souvent fi du droit à l'image de personnes vulnérables et en ayant fait tout cela, vous donnez des leçons.*

*Bien, pour ce qui nous concerne, nous constituons un stock et je tiens à rendre hommage à un entrepreneur qui m'a contacté cette semaine pour faire donation à la commune de soixante-mille masques chirurgicaux, que nous stockerons avec les masques qu'il reste de la commande qui avait été faite et surtout faite par la Métropole et distribuée aux différentes communes donc de ceux que vous n'avez pas distribués au cours de votre campagne de selfies Madame. Nous avons, dans un esprit de responsabilité, gardé des masques, nous les avons gardés, nous les stockons dans le cadre, notamment, du PCS, le plan de p., le Plan Communal de Sauvegarde. Nous les gardons et nous garderons également les masques, les soixante-mille masques que nous donne, que donnera au CCAS cet entrepreneur et nous élaborerons une politique de distribution de masques qui soit adaptée aux besoins.*

*Aujourd'hui, l'approvisionnement des masques n'est pas aussi tendu qu'il l'était pendant le confinement ; on peut acheter des masques mais ça a un prix et donc un certain nombre de nos concitoyens trinitaires, parmi les plus modestes eh bien ! ça a un coup d'aller acheter des masques et évidemment nous réfléchirons avec le CCAS à la façon de distribuer justement, pas à la tête du client Madame MARTELLO, nous distribuerons des masques avec justice et transparence en fonction des besoins, en fonction aussi de ce que sont les citoyens et de leurs ressources et surtout nous constituerons des stocks dans un esprit de responsabilité pour ne pas être pris au dépourvu au cas où, puisque personne ne sait ce que sera cette épidémie, au cas où à l'automne arriverait une nouvelle vague. Nous, nous aurons des stocks. Nous en aurons finalement près de 70.000 des masques ; c'est-à-dire, 7 fois la population de la commune et si aujourd'hui des trinitaires sont en difficultés pour en avoir, ils savent qu'ils peuvent se présenter au CCAS pour que nous puissions en distribuer et il faut aussi Madame MARTELLO que nos agents ceux que je citais tout à l'heure, ceux de la police municipale, ceux de nos écoles qui ont repris à plein, ceux du CCAS, ceux qui vont au domicile de nos concitoyens, il faut qu'ils en aient parce que je veux protéger les agents de la collectivité et donc, Madame, vous n'avez pas de leçon à donner sur la distribution des masques et je souhaite simplement vous dire que nous sommes en train de mettre en œuvre un plan global, un plan raisonné, un plan stratégique d'accompagnement de la sortie de crise avec notamment les enjeux économiques, c'était notre délibération numéro 1, avec les écoles avec qui nous discutons et les Directeurs d'école avec qui nous avons renoué le lien que vous aviez parfois rompu. Avec tous, nous allons réfléchir et travailler à un plan de sortie de crise et comptez sur moi, comme médecin et comme Maire, pour être vigilant sur ce point.*



*Alors pour répondre à votre question sur les festivités, là-aussi votre bilan est accablant. Tous les trinitaires le savent c'est d'ailleurs pour ça que nous avons été élus si clairement en ayant comme engagement numéro un ce que nous demandaient les trinitaires, de faire de la Trinité une ville vivante, festive et culturelle. Vous vous avez fait si peu Madame MARTELLO, si peu.*

*La seule chose que vous avez faite, c'est pas la seule, je serai injuste en disant la seule, mais l'une des meilleures choses que vous avez faite en termes de festivités mais qui malheureusement intervenait d'une façon très malvenue, c'est de maintenir le carnaval, en février, au moment où le COVID galopait, vous avez fait venir une troupe de lanceurs de drapeaux d'Italie du nord, au moment où l'Italie s'apprêtait à être en confinement avant nous et moi j'étais avec eux, là, sur le boulevard à deux centimètres parce que je discutais avec eux et vous, vous avez maintenu le carnaval alors que le Maire de Nice l'avait interrompu, l'avait annulé. Pour la première fois dans l'histoire, il avait annulé le carnaval et vous, vous l'avez maintenu et aujourd'hui vous donnez des leçons sur nos festivités alors même que nous sortons de la crise, alors même que la région sud, le Président de Région appartient au même parti que vous.*

*Il m'a félicité au lendemain de notre élection et nous avons discuté ensemble de l'organisation de la fête des terrasses Madame. Et hier, si vous étiez venue, si vous aviez daigné honorer de votre présence la fête des terrasses, vous auriez vu des centaines de trinitaires ; vous vouliez qu'on les compte, vous vouliez qu'on les compte ; nous avons vu des centaines de trinitaires sur la place de la République c'est-à-dire sur la place de village, entre la mairie et l'église, qui dansaient dans la rue. Eh ! oui, Madame qui dansaient parce qu'ils en avaient besoin et que pour la première fois depuis des décennies, il y avait des festivités comme nous en avons organisés et oui pour la fête patronale, comme nous en avons organisé et oui pour la fête de la musique, vous n'étiez pas là Madame et si vous étiez là vous auriez vu qu'il n'y avait pas plus d'agents que de trinitaires ; il y avait des dizaines et des dizaines et des dizaines de trinitaires et nous avons respecté les gestes barrières alors nous avons effectivement condamné deux chaises sur trois mais il y avait les familles, des enfants de l'école de musique, il y avait tous les musiciens trinitaires qui se sont mobilisés bénévolement, qui ont joué de la musique en direct et c'était retransmis sur le site pendant sept heures et il y a des trinitaires qui avaient enregistré des vidéos, des musiciens qui nous ont fait honneur, qui ont fait honneur à la commune et nous avons la possibilité de voir que ce direct, il a été visionné au-delà même des frontières du département.*

*Des gens de la France entière ont vu des trinitaires jouer de la musique ce soir-là. Voilà tout ce que nous avons fait mais vous n'avez pas honte ? Vous n'avez pas honte de donner des leçons ? Donc oui, nous continuerons de faire de La Trinité une ville vivante, festive et culturelle. Oui, nous continuerons d'être des élus responsables et vigilants sur la question épidémique et non, nous n'accepterons jamais vos leçons Madame.*

*Madame ESCALIER vous avez une intervention à faire je crois ?*



### **Question orale déposée par la liste « La Trinité Avenir » :**

#### **Madame ESCALIER :**

Merci. Alors le 16 juin dernier, Monsieur CARLIN et moi-même vous interpellions sur la situation inquiétante du quartier des Liserons à Nice et des possibles répercussions sur notre commune.



Toujours sans de réponse de votre part, nous vous sollicitons de nouveau afin de connaître les mesures sécuritaires que vous allez prendre pour assurer la tranquillité publique à La Trinité.

Lors de votre passage télévisé sur France 3 pour la soirée électorale clôturant le second tour des élections municipales, vous avez évoqué la situation géographique de La Trinité, entourée de quartiers dits sensibles, reconnaissant ainsi les risques potentiels que les Trinitaires peuvent subir.

Pour exemple et seulement quelques jours après notre interpellation écrite, une vidéo circulait sur les réseaux sociaux, montrant deux véhicules vandalisés dans le quartier des Hautes-Vignes à La Trinité, relevant semble-t-il d'actes intimidants à l'égard des propriétaires des dits automobiles. Doucement mais sûrement, la violence s'installe à nos portes. La question de la sécurité ne doit pas être prise à la légère.

Aussi, nous aimerions connaître la politique de sécurité que vous comptez mettre en place pour garantir la sécurité de tous les Trinitaires, les mesures de sanction le cas échéant et le délai consenti.

Vous remerciant par avance de vos réponses.

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Merci Madame ESCALIER pour cette question.*

*Quand vous dites, délai consenti, j'ai, j'ai... Qu'est-ce que vous voulez dire ?*

**Madame ESCALIER :**

*Dans le temps à peu près...*

**MONSIEUR LE MAIRE :**

*Ecoutez, je vous remercie pour cette question qui me donne l'occasion de m'exprimer sur la question de sécurité parce que, effectivement, il ne faut jamais être dans le déni.*

*Globalement, dans la vie c'est pas bon d'être dans le déni et encore moins dans l'action publique ; donc la question de sécurité, elle est, nous l'avons toujours dit et notamment dans la campagne électorale, elle est un sujet fondamental pour nos concitoyens. J'attache la plus haute importance à la sécurité publique et à la responsabilité qui est donnée au Maire d'un pouvoir de police et j'en profite pour saluer les agents de la police municipale parce que j'évoquais tout à l'heure l'administration notre commune en tous cas les agents et bien ils font partie des fonctionnaires qui assurent la continuité du service public qui, quelle que soit la majorité à la tête de la commune, eh bien ! défendent l'ordre public et je souhaite, je l'ai dit tout à l'heure, les honorer lors de la fête nationale et nous organisons avec notamment le Chef de la police municipale une cérémonie, le 14 juillet, solennelle pour leur rendre hommage.*

*Mais au-delà des hommages, il y a le concret et évidemment il est très important que nous conservions dans nos effectifs, nous délibérions tout à l'heure sur les effectifs, je disais que je souhaitais pouvoir garder la possibilité d'embaucher, de consolider des postes lorsqu'ils sont nécessaires et évidemment la police municipale c'est un pilier de notre territoire parce que c'est une police de proximité et je souhaite que nous articulions au plus fin les missions de la police municipale et les missions de la gendarmerie qui font déjà l'objet d'une convention de coordination mais que nous allons revoir ensemble.*



*Je souhaite, nous l'avons dit dans nos engagements, que La Trinité mettent tous les moyens pour conserver la présence de la brigade de gendarmerie sur le territoire communal parce que j'ai visité encore récemment des lieux de la brigade de gendarmerie ; vous savez que le bâtiment de la gendarmerie, il appartient à la commune, la brigade elle en est locataire et aujourd'hui ce bâtiment il n'est pas à la hauteur des défis qui se posent à une brigade de gendarmerie qui est en zone de sécurité prioritaire.*

*Nous sommes en zone de sécurité prioritaire notamment parce que nous avons à nos portes certains des quartiers les plus sensibles ou en tout cas, les plus pourvoyeurs des faits de délinquance du territoire métropolitain et à la zone de sécurité prioritaire s'est greffée une problématique majeure, celle frontalière de la gestion et de l'arrivée de migrants et donc souvent les gendarmes sont mobilisés aussi sur ces actions là et quand ils sont pas là, ils sont pas sur la zone de sécurité prioritaire et quand ils sont là, ils sont pas non plus dans nos quartiers pour aller gérer les incivilités et souvent les incivilités elles se produisent en début de nuit ; par exemple en début de nuit au moment où la police municipale a terminé son service et où la brigade de gendarmerie a souvent d'autres très grosses missions à remplir.*

*Mais nous on ne peut pas se baser sur cet état de fait et dire « ben, c'est comme ça on n'y peut rien etc. » Donc il faut et vous avez raison de poser cette question-là, il faut que nous réfléchissions et j'ai rencontré hier la future Commandante de la brigade de gendarmerie, le lieutenant Windstein nous quitte et c'est le lieutenant, sous-lieutenant aujourd'hui, demain lieutenant Montalétang qui sera la future Commandante de la brigade de gendarmerie et avec notre chef de la police municipale et elle-même nous avons échangé sur la façon que nous aurons d'affiner le travail commun de la police municipale et de la gendarmerie pour la présence humaine.*

*Après il y a tous les autres dispositifs techniques. Ils sont là, ils existent, il faut les optimiser, il y a des caméras, il existe le lieu enfin il n'est plus temps de débattre de l'utilité ou pas des caméras ; toujours est-il qu'elles existent et il faut s'en servir pour ce qu'elles font le mieux et que moi-même y compris, quand je disais ben ! plutôt que d'investir sur une caméra de plus, je préférerais qu'on ait un agent municipal de plus, je n'ai jamais contesté, comme d'ailleurs je me souviens un CLSPD, un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance où le Procureur de la République de l'époque, Monsieur de Montgolfier et moi-même nous étions sur la même ligne, on ne contestait pas que pour l'élucidation, les caméras sont utiles encore faut-il affiner leur présence, affiner leurs angles, etc. mais aujourd'hui, avec cette progression permanente, elles permettent d'élucider à peu près 85 % de faits de délinquance.*

*Il reste quand même 15 %, mais donc ; mais les caméras ça ne fait pas tout, avant tout il faut de la présence humaine, il faut des agents de proximité, une police de proximité que les citoyens connaissent, en qui ils ont confiance, dont ils savent qu'ils sont des ressources utiles voilà. Donc, il faut cette bonne articulation entre la proximité et le national. Nous y travaillons d'arrache-pied. A chaque fois qu'une incivilité se produit sur le territoire communal, j'en suis informé en direct par la Commandante de la brigade de gendarmerie et par le Chef de la police municipale bien entendu. Et puis nous prenons ensemble les mesures adaptées.*

*Parfois c'est un travail d'enquête où on ne peut pas communiquer tout de suite et c'est pour ça, parce que faire de la sécurité c'est pas communiquer toujours, c'est pas clac faire une photo et puis dire voilà, ou faire les gros bras, allez dire aux gens « vous allez voir ce que vous allez voir » c'est vraiment pouvoir travailler d'une façon sérieuse, responsable pour régler les problèmes. Pour les incivilités qui existent dans nos quartiers et tous les jours j'en ai connaissance : aux Vignasses, au Chêne Vert, dans le centre sur nos places il y a des incivilités, des petites, des graves, des délits importants. Pour chacun, nous analysons les choses dans le secret parce qu'il faut du secret aussi pour cela, dans un esprit de responsabilité et nous regardons comment agir au mieux de l'intérêt général c'est une priorité absolue.*



*Quand le Chef de la police municipale m'appelle, je sais que je dois répondre tout de suite parce que je sais qu'il ne m'appelle pas pour rien, qu'il m'appelle pour des choses graves. Pareil bien entendu, pour la Commandante de la brigade de gendarmerie ; quand elle m'appelle, elle sait que voilà, je vais lui répondre tout de suite ça ne peut pas attendre, voilà.*

*Donc évidemment, nous avons cet objectif comme une priorité et d'autant plus dans la période d'incertitude que nous vivons où les crises économiques et sociales, on sait bien que ce sont aussi des crises identitaires, des crises culturelles, des crises économiques et qui donc produisent de la délinquance et évidemment je ne souhaite pas être dans le déni sur les graves problèmes qui se sont tenus à nos portes aux Liserons.*

*J'évoquais tout à l'heure l'entrée de ville, aujourd'hui quand on rentre dans la ville par les Liserons, on passe devant dix camions de CRS armés jusqu'aux dents et encore heureux, parce qu'ils sont là pour combattre de la délinquance très grave et du trafic de drogue voilà. Et sur tous ces sujets, sur la drogue, sur la radicalisation, sur tous les actes de délinquance, vous trouverez toujours dans mon exécutif une détermination farouche.*

*J'ai fait de Didier DAVID, ancien membre de la police nationale, mon deuxième adjoint ; vous comprenez ce que ça veut dire. Voilà j'ai voulu que l'adjoint à la sécurité, à la citoyenneté, à la politique de la ville et des quartiers, à la laïcité soit mon 2<sup>ème</sup> adjoint parce que j'attache à ces sujets, la plus grande importance. Donc, comptez sur ma détermination.*

*Quant à la mise en œuvre effective des mesures, comme je me suis engagé avec vous, Monsieur CARLIN et Madame ESCALIER, puisque vous m'avez déjà là aussi, dans un esprit constructif interrogé sur ces sujets-là, je me tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, pour que régulièrement nous puissions échanger parce que vous êtes des élus et que donc, même si sur ces sujets là on doit le secret, moi comme maire détenteur de l'autorité de police sur le territoire communal, je souhaite pouvoir avec vous, avec les élus aussi du groupe de Madame MARTELLO, régulièrement, s'ils le souhaitent, échanger sur ces sujets-là qui nécessitent un peu de confidentialité mais dont tous les élus doivent bien entendu être informés au niveau que le permet la loi. Madame ESCALIER ?*

#### **Madame ESCALIER :**

*Merci pour ces explications. Nous sommes heureux de vous entendre prendre position comme ça pour les forces de l'ordre qui ont été si malmenées ces dernières semaines notamment par des groupes politiques nationaux parfois regroupés euh, représentés, au sein même de votre conseil municipal donc nous acceptons avec plaisir l'offre de travail en partenariat que vous venez de nous faire.*

#### **MONSIEUR LE MAIRE :**

*Je vous remercie.*

*Bien, puisque nous avons évoqué ces deux questions et que notre ordre du jour est épuisé et sans doute les agents de l'administration le sont-ils aussi, je les remercie pour leur engagement, je remercie tous mes collègues pour aussi leur engagement au service du public.*

*Je remercie tous les citoyens qui nous écoutent ou qui nous écouteront et je vous donne rendez-vous, chers collègues et chers trinitaires pour la fête nationale, le 13 juillet où conformément à l'usage et à la tradition bien entendu, nous ferons, nous organiserons des festivités.*



*Si les conditions sont réunies, je souhaite que nous puissions tirer un feu d'artifice pour marquer comme il se doit la fête nationale dans une période encore une fois telle que nous l'avons vécue où nos concitoyens ont besoin de festivités ; ensuite, il y aura un bal populaire le 13 juillet sur la place de la République, celui où les trinitaires avaient envie de danser hier soir.*

*Et le 14 juillet, nous aurons une cérémonie solennelle et je donne rendez-vous à tous les trinitaires à 11 heures le 14 juillet en bas du boulevard Général de Gaulle, en tout cas, au rond-point des Amis de la Liberté devant la stèle d'un résistant trinitaire François Suarez, tombé au combat, mort pour la France et nous honorerons évidemment tous les agents de la force publique et nous fêterons la fête nationale et évidemment, je donne rendez-vous aux conseillers municipaux et aux citoyens qui le souhaitent pour le conseil municipal du 10 juillet qui n'aura qu'une seule délibération, celle de la désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales.*

*Je vous remercie ; bonne soirée, merci aux citoyens qui nous écoutent.*

**La séance est levée à 21 H 05.**



